

Rapport d'activité

– Rapport d'activité
Bourges Plus
2017

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ – 2017

2 – 0

EDITO



Bourges plus une collectivité engagée au service de ses habitants.

Depuis 2002, notre Communauté d'agglomération a bien avancé. Nous avons uni nos forces autour d'un projet et d'une ambition partagés par toutes les communes de l'agglomération.

Le rapport d'activités 2017 de Bourges Plus illustre les progrès réalisés. Il est le reflet des orientations que nous avons adoptées pour notre territoire et ses habitants.

La solidarité entre les communes et le développement économique de notre territoire demeurent les deux axes principaux de notre politique.

Vous trouverez dans ce rapport d'activités une mine d'informations sur le travail quotidien, les événements qui ont marqué cette dernière année, les réalisations de chacun des services de l'agglomération.

Nous pouvons légitimement être fiers du travail accompli au cours de l'année écoulée. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter les agents de l'agglomération pour la qualité de leur travail et pour leur grand sens du service public.

Je vous invite à lire avec attention ce rapport qui se veut exhaustif et complet et à vous y référer à chaque fois que nécessaire.



Pascal Blanc
Président de Bourges Plus
Maire de Bourges

Présentation

Une administration à votre service

- [1. Secrétariat des assemblées](#)
- [2. Service Archives](#)
- [3. Direction des ressources humaines](#)
- [4. Direction des affaires juridiques](#)
- [5. Direction des Finances](#)
- [6. Direction des système d'information](#)
- [7. Service communication](#)
- [8. Service achats](#)

Développement économique, développement territorial & prospective

- [1. Direction générale adjointe aménagement et territoire \(DGA-AT\)](#)
 - [Direction de l'aménagement](#)
 - [Direction du développement territorial](#)
 - [Direction des affaires foncières](#)
 - [Direction de l'urbanisme](#)
 - [Direction de l'observatoire territorial](#)
- [2. Direction générale adjointe Economie / Enseignement supérieur / Promotion du Tourisme](#)
 - [Direction économie](#)
 - [Direction innovation](#)
 - [Direction enseignement supérieur](#)

Votre qualité de vie

- [1. Direction de l'eau](#)
- [2. Direction de l'assainissement](#)
- [3. Direction de l'environnement et du développement durable](#)
- [4. Direction des bâtiments et de la conduite de projets](#)
- [5. Direction de la voirie](#)

PRÉSENTATION BOURGES PLUS, C'EST

16 communes

391 km²

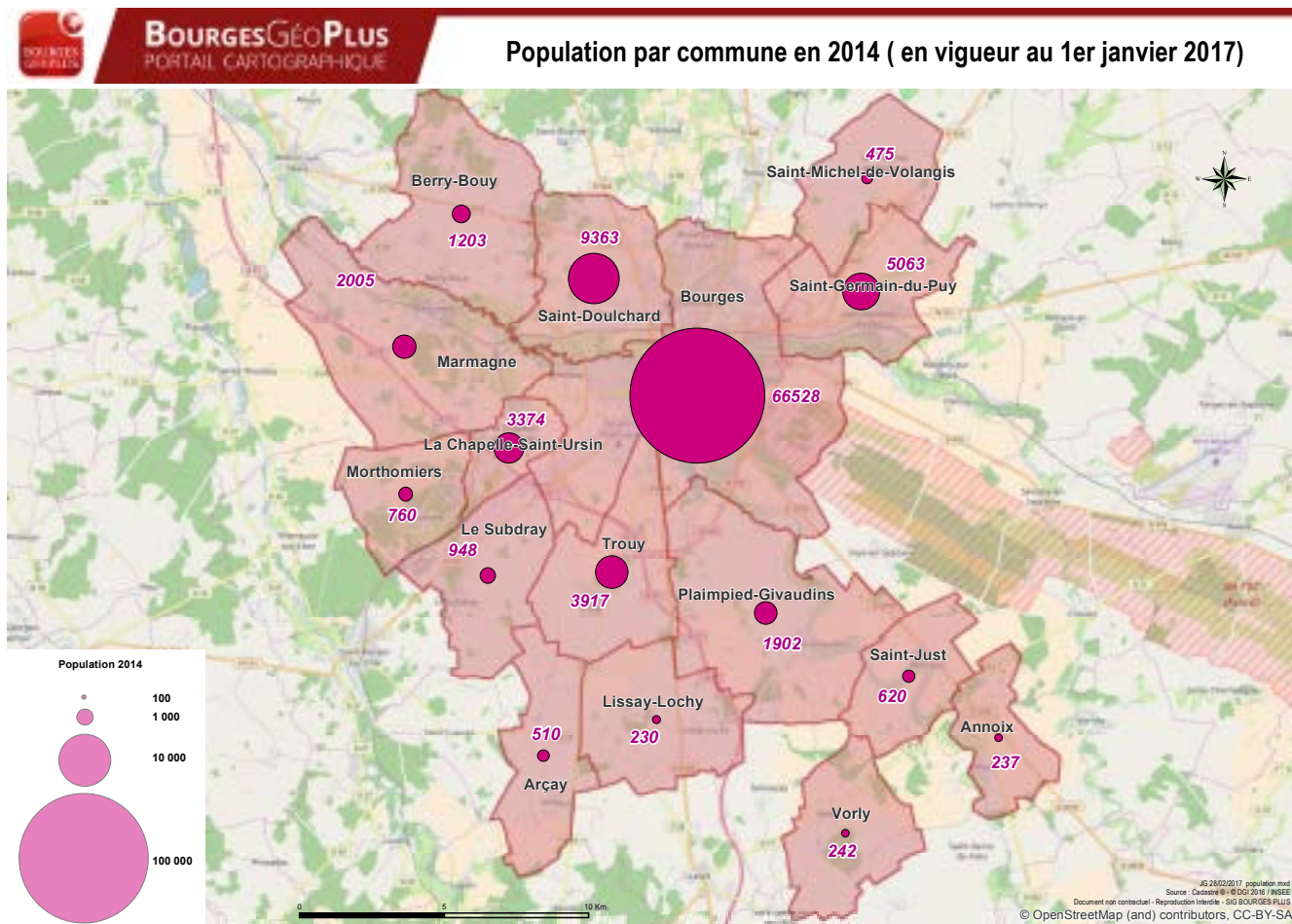
100 018 habitants

Annoix
Arcay
Berry-Bouy
Bourges

La chapelle-Saint-Ursin
Le Subdray
Lissay-Lochy
Marmagne

Morthomiers
Plaimpied-Givaudins
Saint-Doulchard
Saint-Germain-Du-Puy

Saint-Just
Saint-Michel-De-Volangis
Trouy
Vorly



DES PARCS D'ACTIVITÉS EN PLEIN ESSOR



16 COMMUNES, 100 018 HABITANTS, UNE AMBITION

ANNOIX [18340]

Alain MAZE, maire et 14e Vice-président en charge de la Politique de l'Assainissement Collectif et Non Collectif
Place de l'Eglise
Tél. : 02 48 59 55 00 – Fax : 02 48 59 63 26
Courriel : mairie.annoix@wanadoo.fr
Site Internet : www.annoix.fr

- Nb d'habitants : 239
- Conseillers Communautaires : 1

ARÇAY [18340]

Robert HUCHINS, maire et 11e Vice-président en charge de la Politique de l'Eau
10, Grande Rue
Tél. : 02 48 25 31 77 – Fax : 02 48 25 15 50
Courriel : mairie.arçay@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 518
- Conseillers Communautaires : 1

BERRY-BOUY [18500]

Bernadette GOIN, maire et 7e Vice-présidente en charge de la Rénovation Urbaine, du Logement et Equilibre Social de l'Habitat
Rue de la Vallée
Tél. : 02 48 26 82 23
Courriel : mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 1 223
- Conseillers Communautaires : 1

BOURGES [18000]

Pascal BLANC, Maire de Bourges et Président de Bourges Plus
11, rue Jacques Rimbault CS 50003 Cedex 18020 Bourges
Tél. : 02 48 57 80 00 – Fax : 02 48 69 05 75
Courriel : mairie@ville-bourges.fr
Site Internet : www.ville-bourges.fr

- Nb d'habitants : 67 841
- Conseillers Communautaires : 26

LA CHAPELLE SAINT-URSIN [18570]

Yvon BEUCHON, maire et 5e Vice-président en charge de la Collecte et du Traitement des Déchets
1, rue de l'Eglise
Tél. : 02 48 23 21 00 – Fax : 02 48 23 20 99
Courriel : mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr
Site Internet : www.lachapelle-saint-ursin.fr

- Nb d'habitants : 3 555
- Conseillers Communautaires : 2

LE SUBDRAY [18570]

Corinne SUPLIE, maire et 8e Vice-présidente en charge de la Voirie et de l'Accessibilité
4, rue du Bois Rollet
Tél. : 02 48 55 26 04 – Fax : 02 48 55 13 64
Courriel : mairie.subdray@wanadoo.fr
Site Internet : www.le-subdray.fr

- Nb d'habitants : 1147
- Conseillers Communautaires : 1

LISSAY-LOCHY [18340]

Catherine VIAU, maire et 15e Vice-présidente en charge du Plan Climat, de l'incendie et Secours
15, rue Saint-Hilaire
Tél. : 02 48 25 31 73
Courriel : lissay-lochy2@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 229
- Conseillers Communautaires : 1

MARMAGNE [18500]

Aymar de GERMAY, maire et 1er Vice-président en charge du Développement Economique et de l'Emploi
Place de l'Eglise
Tél. : 02 48 26 84 01 – Fax : 02 48 26 05 80
Courriel : mairie.marmagne@wanadoo.fr
Site Internet : www.marmagne.fr

- Nb d'habitants : 2 040
- Conseillers Communautaires : 1

MORTHOMIERS [18570]

Daniel GRAVELET, maire et 9e Vice-président en charge des Usages Numériques, des Systèmes d'informations et de l'Internet

2, route de la Chapelle

Tél. : 02 48 55 26 24 • Fax : 02 48 55 05 04

Courriel : mairie.morthomiers@wanadoo.fr

Site Internet : www.morthomiers.fr

- Nb d'habitants : 772
- Conseillers Communautaires : 1

PLAIMPIED-GIVAUDINS [18340]

Patrick BARNIER, maire et 6e Vice-président en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
10, rue Saint-Martin

Tél. : 02 48 50 88 60 • Fax : 02 48 25 57 61

Courriel : mairiedeplaimpied@wanadoo.fr

Site Internet : www.plaimpied-givaudins.fr

- Nb d'habitants : 2044
- Conseillers Communautaires : 1

SAINT-DOULCHARD [18230]

Daniel BEZARD, maire et 2e Vice-président en charge de la Prospective

Avenue du Général de Gaulle

Tél. : 02 48 23 52 52 • Fax : 02 48 24 81 29

Courriel : contact@mairie-saintdoulchard.fr

Site Internet : www.mairie-saintdoulchard.fr

- Nb d'habitants : 9 742
- Conseillers Communautaires : 7

SAINT-GERMAIN-DU-PUY [18390]

Marie-Chistine BAUDOIN, maire et 3e Vice-présidente en charge de la Solidarité Communautaire

Rue Joliot Curie

Tél. : 02 48 30 84 18 • Fax : 02 48 30 67 52

Courriel : info@saintgermaindupuy.fr

Site Internet : www.saintgermaindupuy.fr

- Nb d'habitants : 5 202
- Conseillers Communautaires : 3

SAINT-JUST [18340]

Rodolphe BESTAZZONI, adjoint au maire et 10e Vice-président en charge des Ressources Humaines et des Relations Sociales

1, place de la Mairie

Tél. : 02 48 25 62 21 • Fax : 02 48 25 51 43

Courriel : mairie.stjust18@wanadoo.fr

Site Internet : www.ville-stjust.fr

- Nb d'habitants : 655
- Conseillers Communautaires : 1

SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS [18390]

Denis POYET, maire et 12e Vice-président en charge de l'Urbanisme

Rue de Bel Air

Tél. : 02 48 69 35 74 • Fax : 02 48 69 43 18

Courriel : mairie-st-michel@wanadoo.fr

Site Internet : www.st-michel-de-volangis.fr

- Nb d'habitants : 484
- Conseillers Communautaires : 1

TROUY [18570]

Gérard SANTOSUOSSO, maire et 4e Vice-président en charge des Finances, de l'Archéologie et des Bâtiments Communautaires

Place du 8 Mai

Tél. : 02 48 64 78 18 • Fax : 02 48 64 74 96

Courriel : mairie.trouy@wanadoo.fr

Site Internet : www.villedetrouy.fr

- Nb d'habitants : 4085
- Conseillers Communautaires : 3

VORLY [18240]

Bernard BILLOT, maire et 13e Vice-président en charge de l'Agenda 21, des Mobilités Durables, du Développement Durable

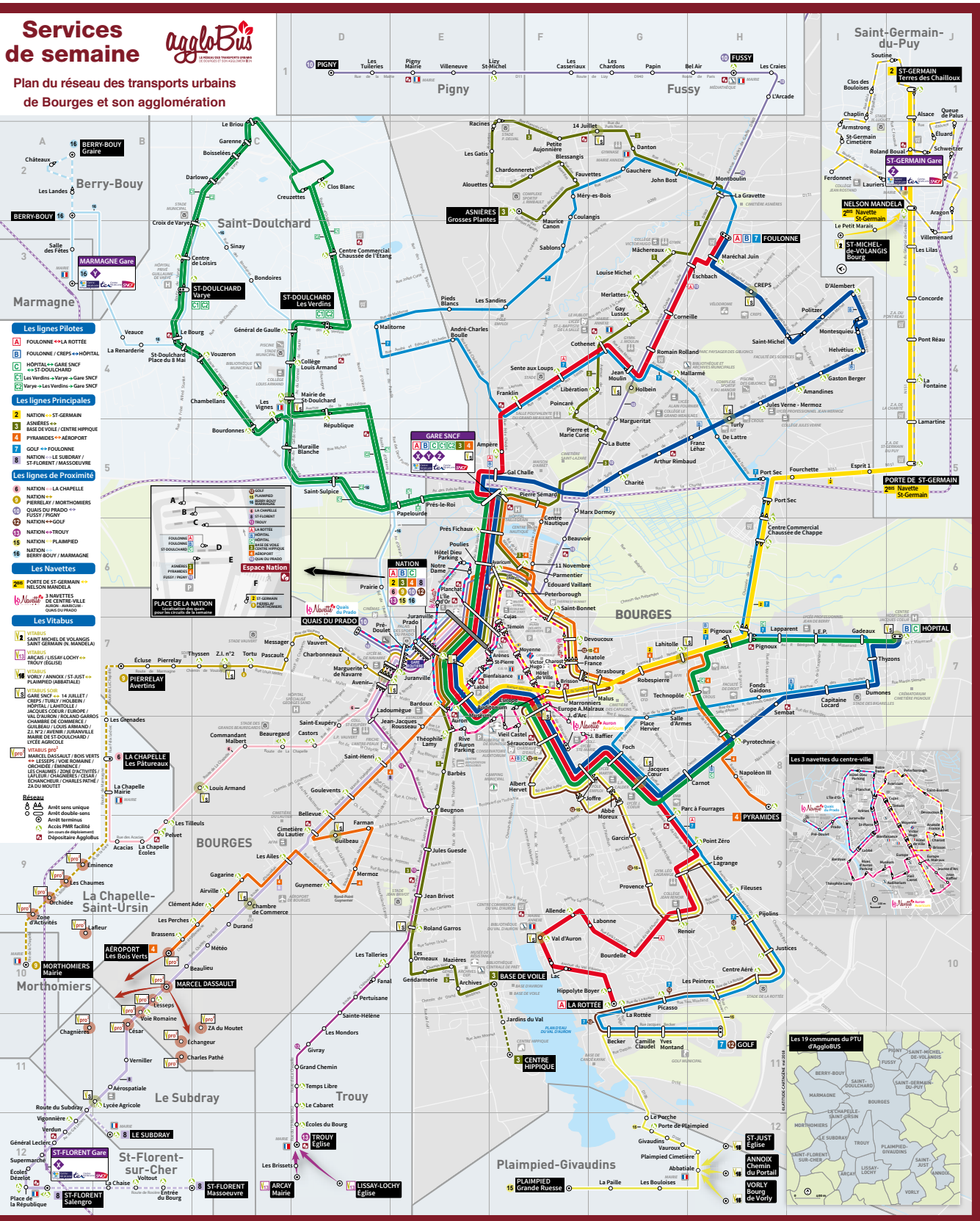
Le Bourg

Tél. : 02 48 25 32 20

Courriel : mairie-vorly@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 242
- Conseillers Communautaires : 1

UN RÉSEAU DE TRANSPORTS DE QUALITÉ, POUR TOUS



RAPPORT D'ACTIVITÉ - 2017 PRÉSENTATION

INFORMATION & VENTE
ESPACE NATION
 1 Place de la Nation - BOURGES
 02 48 27 99 99

STU BOURGES
 GROUPE RATP
www.agglobus.com

www.facebook.com/ReseauAggloBusBourges
 Officiel

UN BON REFLEXE,
 PRENEZ LE BUS !

aggloBus
 LE RÉSEAU DES TRANSPORTS URBAINS
 DE BOURGES ET SON AGGLOMÉRATION

BOURGES PLUS, LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Le développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire.

L'aménagement de l'espace communautaire

Schéma directeur (devenu SCoT), création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains.

L'équilibre social de l'habitat

PLH, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La politique de la ville

Dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance, pilotage du contrat de ville.

- L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
- LA VOIRIE ET LES PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.
- L'EAU.
- L'ASSAINISSEMENT.
- L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE, LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS
- L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES AIRES DE STATIONNEMENT POUR LES GENS DU VOYAGE.
- L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE.
- L'INCENDIE ET LE SECOURS.
- PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME ET CARTE COMMUNALE.

Une administration à votre service

- [1. Secrétariat des assemblées](#)
- [2. Service Archives](#)
- [3. Direction des ressources humaines](#)
- [4. Direction des affaires juridiques](#)
- [5. Direction des Finances](#)
- [6. Direction des système d'information](#)
- [7. Service communication](#)
- [8. Service achats](#)

– Secrétariat des Assemblées

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services, le Secrétariat des Assemblées permet à l'assemblée délibérante et à l'exécutif d'avoir les éléments finalisés et de qualité pour prendre les décisions en bonne et due forme dans le respect de la réglementation en vigueur. Il contribue à la sécurisation juridique des actes. Il pilote et planifie les instances communautaires de Bourges Plus ainsi que les instances du Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB). L'effectif est de quatre agents : une Cheffe de service, une assistante à la Cheffe de service et deux assistants-gestionnaires.

BOURGES PLUS

Conseils et bureaux communautaires

– Conseils Communautaires

Le Secrétariat des Assemblées a collecté et vérifié les projets de délibérations émis par les services et présentés aux Conseils Communautaires dont 28 ont été rédigés par le Secrétariat des Assemblées.

Par ailleurs, le Secrétariat des Assemblées a assuré le suivi des décisions prises par le Conseil Communautaire [établissement des délibérations, dépôt au contrôle de légalité, mise à la signature et suivi des pièces correspondantes (conventions, avenants...), notifications, comptes rendus des séances, vérification des procès-verbaux des conseils et archivage].

En 2017, le Conseil Communautaire s'est réuni 8 fois selon un calendrier des instances établi par le Service des Assemblées. Au total, 271 délibérations ont été prises par le Conseil Communautaire.

– Bureaux Communautaires délibératifs

Le Bureau Communautaire délibératif, composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 2 Membres du Bureau, a reçu délégation du Conseil Communautaire d'un certain nombre d'attributions afin d'accélérer le processus de décision de l'agglomération. Ce Bureau Communautaire délibératif s'est réuni 17 fois en 2017 et 80 délibérations ont été prises. Comme pour le Conseil Communautaire, le Secrétariat des Assemblées assure la préparation et le suivi des décisions prises (confection et envoi des dossiers aux élus, établissement des délibérations, suivi des pièces correspondantes, notifications, établissement des comptes rendus).

– Réunions des Vice-Présidents et des Membres du Bureau

Le Secrétariat des Assemblées a assuré l'organisation et le suivi du Bureau informatif appelé « Réunions des Vice-Présidents et des Membres du Bureau ». Cette instance émet un avis sur les projets de délibérations soumis au Conseil Communautaire et débat des actions communautaires. En 2017, 21 réunions ont été organisées, avec la constitution et la reprographie des dossiers pour l'envoi aux élus et au personnel administratif, soit 33 dossiers pour chaque séance, ainsi que la rédaction des comptes rendus des décisions. Au total, ce sont 386 points qui ont été abordés lors de ces réunions.

Commissions communautaires thématiques

Les Commissions Communautaires thématiques composées de 21 membres chacune, donnent un avis sur les dossiers qui sont ensuite présentés aux Conseils Communautaires. Le Secrétariat des Assemblées a pour mission la planification et le pilotage de ces commissions en collaboration avec l'ensemble des services (établissement du calendrier, définition de l'ordre du jour de chaque commission, envoi des convocations). En 2017, 32 commissions permanentes ont été organisées. Depuis juin 2017, l'envoi des convocations dématérialisées a été mis en place. Cette nouvelle procédure génère un gain de temps mais surtout une diminution des coûts de reprographie et d'affranchissement.

Décisions et arrêtés du Président

M. le Président a pris 66 arrêtés dont 27 ont été rédigés par le Secrétariat des Assemblées.

Par délégation du Conseil Communautaire, M. le Président a pris 149 décisions.

Le Secrétariat des Assemblées est chargé de la collecte de l'ensemble de ces actes, de la vérification en amont pour leur mise à la signature. Comme les délibérations, ces actes ont ensuite été déposés au contrôle de légalité, affichés, diffusés auprès des services et notifiés pour certains. Le Secrétariat des Assemblées a aussi assuré le suivi des pièces annexes correspondantes (conventions, avenants...).

Il convient de noter, pour 2017, la mise en place et le déploiement à l'ensemble des services de Bourges Plus, d'un nouveau logiciel métier, @del, pour la gestion :

- des délibérations des Conseils Communautaires et des Bureaux Communautaires délibératifs ;
- des décisions du Président par délégation du Conseil Communautaire ;
- des arrêtés du Président.

Recueils des actes administratifs

Conformément à la réglementation en vigueur, le Recueil des Actes Administratif est établi trimestriellement par le Secrétariat des Assemblées et mis à disposition des administrés via le site internet de Bourges Plus. Un exemplaire papier est conservé pour l'archivage.

Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Secrétariat des Assemblées a également organisé la réunion de la CLETC (convocation, constitution, reprographie et envoi des dossiers aux membres de cette commission composée de 28 titulaires et 28 suppléants).

Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)

La Cheffe du service du Secrétariat des Assemblées assure les fonctions de responsable de l'accès aux documents administratifs. Elle a pour mission de réceptionner les demandes de communication et les éventuelles réclamations, de veiller à leur instruction et d'assurer la liaison entre leur administration et la CADA.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RÉVISION ET LE SUIVI DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION BERRUYÈRE (S.I.R.D.A.B.)

Comités et bureaux syndicaux

En vertu d'une convention de prestation de services conclue entre Bourges Plus et le SIRDAB, le Secrétariat des Assemblées assure l'organisation et le suivi des assemblées du SIRDAB, à savoir :

- la gestion et l'organisation des Bureaux et Comités Syndicaux, la collecte et la vérification des rapports des services, la constitution et la reprographie des dossiers destinés aux élus et au personnel administratif, l'établissement des délibérations et le suivi des pièces correspondantes (conventions, avenants...), l'établissement des comptes rendus synthétiques ;

- la gestion des décisions et des arrêtés, les notifications et l'insertion de l'ensemble des actes dans le Recueil des Actes Administratifs semestriel qui est mis à disposition des administrés sur le site internet. Un exemplaire papier est conservé pour l'archivage.

Suite à l'extension du périmètre du SIRDAB en 2017, le Secrétariat des Assemblées a procédé à l'installation des élus représentant les nouveaux territoires et à l'élection de nouveaux Vice-Présidents et Membres du Bureau.

Le SIRDAB compte désormais :

- 7 EPCI contre 5 auparavant,
- 132 délégués titulaires et 132 délégués suppléants contre 88 auparavant,
- 10 Vice-Présidents et 5 Membres du Bureau contre 7 Vice-Présidents et 4 Membres du bureau

auparavant.

– Comités Syndicaux

4 séances du Comité Syndical ont été organisées et 21 délibérations ont été prises dont 10 rédigées par le Secrétariat des Assemblées.

– Bureaux Syndicaux

Par délégation du Comité Syndical, le Bureau Syndical délibératif, composé d'une Présidente, de 10 Vice-Présidents et de 5 Membres du Bureau, s'est réuni 2 fois.

Le Bureau syndical informatif, chargé notamment d'émettre un avis sur les projets de délibérations soumis au Comité Syndical et de débattre des actions du Syndicat, s'est réuni quant à lui 6 fois et 32 points ont été abordés.

– Service Archives

Événement marquant

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus et la Ville de Bourges ont initié depuis janvier 2015 la démarche de création des services communs en application de l'article L 5211-4-2 du CGTC (21 services et directions ont été mutualisés en cinq vagues successives), les Archives font partie de la 5^e vague mutualisée au 1/01/2017.

Équipement informatique

Effet marquant de la mutualisation, l'équipement informatique des Archives municipales et communautaires a été optimisé en 2017 : raccordement à la fibre optique, fourniture d'un deuxième écran pour deux agents dotés de Creative Suite, changement des deux postes de consultation en salle de lecture, acquisition d'une licence Avenio supplémentaire, acquisition de la version 11 d'Avenio et d'Avenio Web.

Personnel

Les agents des services communs ont été transférés de plein droit à Bourges Plus.

Conservation

Priorité a été donnée aux travaux de reliure afin de rattraper deux ans de retard : 62 registres réalisés en 2017 (40 prévus en 2018). Une seule opération de restauration et de numérisation a été menée cette année visant à consolider et nettoyer la minute du plan voyer de 1833 tout en respectant l'atlas d'origine et le désordre de ses feuilles.

Bâtiments

Les Archives communautaires ne disposant d'aucun dépôt d'archives définitives, le bâtiment des Archives municipales a reçu leurs versements, soit 148,10 ml dont une grande partie reste à trier et à reconditionner. Les archives communautaires courantes et intermédiaires sont restées à proximité de leurs services producteurs dans différents locaux à travers la Ville où elles occupent 144,20 ml.



Valorisation

« Que sont devenus nos Marie-Louise ? », l'exposition présentée pour les Journées Européennes du Patrimoine a permis de mettre en scène, à partir d'une lettre de cantinière, le destin de deux jeunes berruyers enrôlés dans l'armée napoléonienne en 1814. Quarante personnes se sont déplacées pour l'occasion, ce qui constitue une affluence record pour notre service situé bien loin du centre-ville.

Perspectives 2018

La gestion électronique du dossier d'agent est classée en tête des priorités par notre collectivité et les services mutualisés des Ressources humaines, Systèmes d'informations et Archives travaillent en commun à l'élaboration de ce projet (plan de classement, tri) ; la numérisation sera quant à elle externalisée.

Après quelques défaillances, la mise en place d'Avenio Web devrait bientôt aboutir à la création de notre propre site Internet et le module Web Services permettra aux services municipaux et communautaires de saisir leurs bordereaux de versement en ligne.

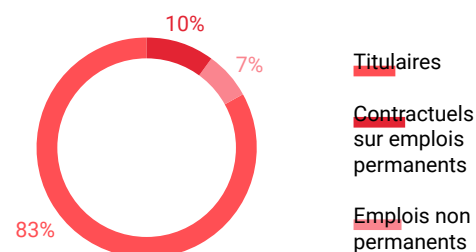


– Direction des Ressources Humaines

La DRH est organisée comme suit : un service gestion des emplois permanents , un service des emplois non permanents, un service emploi, compétences et mobilité, un service prévention des risques professionnels, un service psycho-social, médecine du travail qui gèrent l'ensemble du personnel communautaire, depuis le 1er janvier 2006 et par voie de mutualisation les personnels de la Ville de Bourges et du CCAS de Bourges.

Les effectifs, à la fin 2017, sont de **468 agents** tous statuts confondus. Les chiffres indiqués ne concernent que la Communauté d'Agglomération.

Statut	Effectif			
	2016	NB ETP	2017	NB ETP
Titulaires*	380	366,4	389	381,19
Contractuels sur emplois perm.*	49	48	47	46,66
Ensemble emplois permanents*	429	414,4	436	427,85
Emplois non permanents*	40	16,02	32	15,39



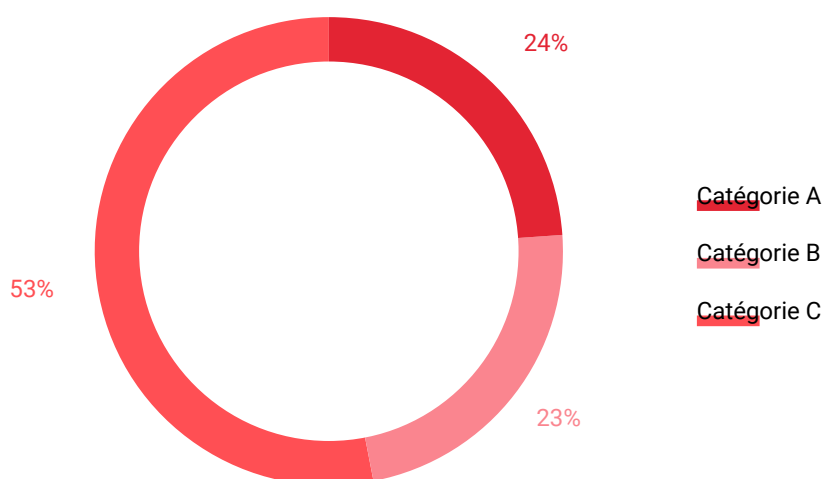
* Effectifs rémunérés au 31 décembre 2017



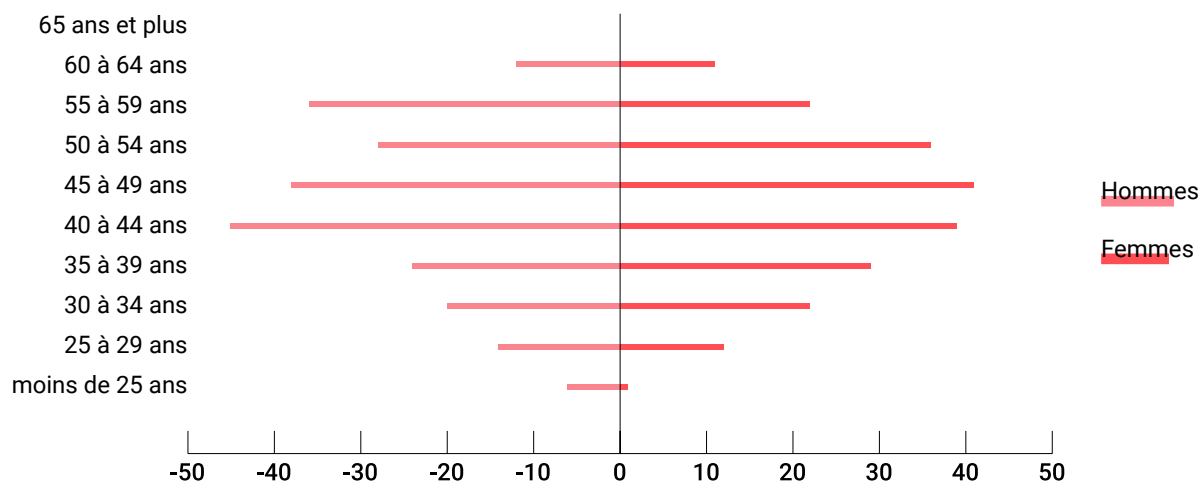
Répartition par filière des agents permanents

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	% titulaire	% contractuel
Technique	199	17	216	51,16%	36,17%
Administrative	173	21	194	44,47%	44,68%
Culturelle	11		11	2,83%	0,00%
Hors filière		8	8	0,00%	17,02%
Sociale	3		3	0,77%	0,00%
Médico- sociale	1	1	2	0,26%	2,13%
Animation	1		1	0,25%	0,00%
Médico- technique	1		1	0,26%	0,00%
Total	389	47	436	100%	100%

– Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



Pyramide des âges



Age moyen des agents sur emploi permanent

Fonctionnaires	45 ans
Contractuel sur emploi permanent	39 ans
Ensemble	44 ans

L'âge moyen est de 44 ans

Evolution de carrière des agents titulaires

	Homme	Femme
Avancements de grade	22	20
Avancements d'échelon	78	86
Promotion interne	3	4
Total	103	110

55 % des agents titulaires ont eu une évolution de leur carrière de fonctionnaire en 2017.

Nombre de CAP (ABC) : 6
 Nombre de CT : 6
 Nombre de CHSCT : 6

Evolution de l'effectif en 2017

	Effectif au 31 décembre 2016	Arrivées au cours de l'année	Départs au cours de l'année	Effectif au 31 décembre 2017
Fonctionnaires	380	28	19	389
Contractuels (occupant un emploi permanent)	49	17	19	47
Total (emploi permanent)	429	45	38	436

Absentéisme

	2017		2016		2015	
	Fonctionnaire	Contractuel permanant	Fonctionnaire	Contractuel permanant	Fonctionnaire	Contractuel permanant
Taux d'absentéisme «compressible» <i>(maladies ordinaires et accidents du travail)</i>	4,23%	1,37%	3,20%	2,53%	3,59%	0,98%
Taux d'absentéisme médical <i>(toutes absences pour motif médical)</i>	6,62%	1,37%	5,56%	2,53%	6,09%	0,98%

- En moyenne, 24,16 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire
- En moyenne, 5 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par agent contractuel

– Accidents du travail déclarés en 2017

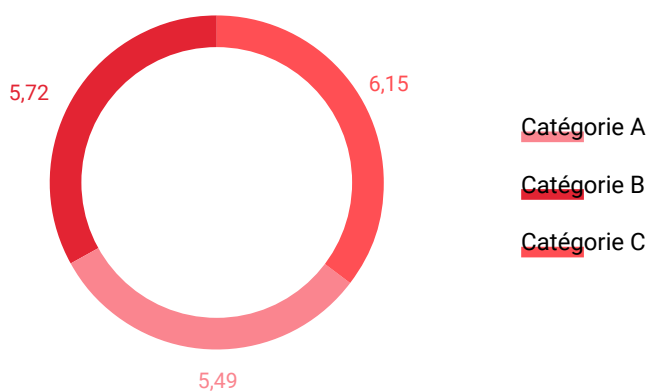
_25 accidents de service dont 14 sans arrêt de travail

_5 accidents de trajet dont 2 sans arrêt de travail

Formation

	Nombre de jours	Nombre d'agents	Nombre de jour moyen par agent
Catégorie A	467	85	5,49
Catégorie B	475	83	5,72
Catégorie C	1058	172	6,15
Total	2000	340	17,36

– Nombre de jours de formation moyen par agent



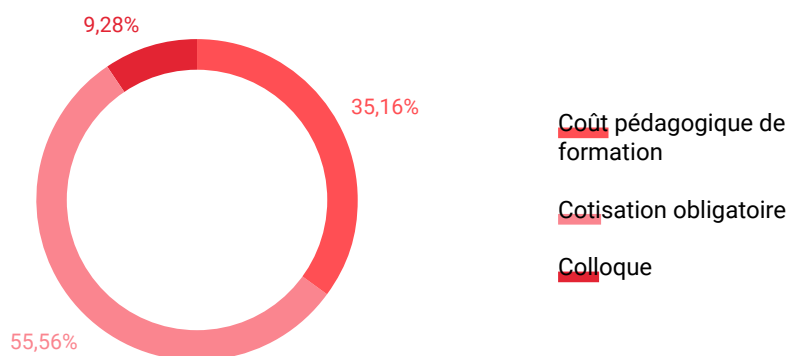
Répartition des coûts de formation

En 2017, 342 Agents ont suivi une ou plusieurs actions de formation. Le coût de formation s'élève à 514 Euros en moyenne par agent.

	Montant	%
Coût pédagogique de formation	61 467	35,16
Cotisation obligatoire	97 133	55,56
Colloque	16 229	9,28
Total	174 819	100

- AIPR : 67
- SST : 110
- Habilitation électrique : 19
- Chlore : 1
- Caces : 26
- Catec : 3
- SSIAP : 1

– Répartition des coûts de formation



Répartition des coûts de formation

En 2017, sur les 41 Agents (4 agents en catégorie A, 2 agents en catégorie B et 35 agents en catégorie C) qui ont suivi une préparation à un concours, 36 se sont présentés au concours.

Indicateurs d'activités (toutes entités confondues)

- **Emplois, Compétences, Mobilité Interne** : 493 stagiaires écoles accueillis, 43 procédures de mobilités internes, 68 procédures de recrutement, 653 candidatures examinées, 625 demandes d'emplois saisonniers à traiter et mise à jour de 2 000 fiches de postes.
- **Politique Sociale, Emplois non permanents** : Edition de 180 arrêtés et 180 déclarations unique d'embauche par mois, calcul et édition de 445 paies en moyenne par mois.
- **Service Psycho Social et de Médecine du Travail** : 1058 agents reçus par le Médecin du travail, 493 personnes accompagnées par le pôle Psycho Social, 692 personnes accompagnées par le Pôle Social et attribution d'aides financières d'un montant, sur l'agglomération seule, sur fonds propres : 3 573 euros.
- **Gestion des Emplois Permanents et Pilotage de la Masse Salariale** : 25 748 bulletins de paie émis, 7 200 arrêtés rédigés, gestion de 6 budgets pour un montant de 68 985 280 euros.

– Direction des Affaires Juridiques

Le rôle de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ)

Au sein de la Direction Générale Adjointe Moyens et Développement, la Direction des Affaires Juridiques est une direction mutualisée entre Bourges Plus et la Ville de Bourges depuis le 1er janvier 2015. Bien que chaque collectivité ait un domaine de compétence propre, le rôle de la Direction des Affaires Juridiques y est le même, à savoir analyser les risques encourus par la collectivité et sécuriser juridiquement l'ensemble de ses actions, projets ou décisions. Son champ d'intervention est donc très large et elle est amenée à travailler en collaboration permanente et de manière transversale avec l'ensemble des acteurs de la collectivité.

Son organisation

Afin de pouvoir répondre à la demande accrue de sécurisation juridique, la Direction est organisée de la manière suivante depuis le 1er janvier 2016 :

- Un service commande publique et assurance recouvrant trois domaines : les marchés publics, la commande publique et l'assurance ;
- Un service juridique composé d'un secteur Conseils/Conventions ainsi qu'un secteur Contentieux.

On retrouve donc dans la direction une équipe de 16 personnes répartie comme suit :

- 1 Directrice des Affaires Juridiques
- 1 Chef de service Commande publique-Assurance
- 4 responsables de secteur
- 1 chargée de mission
- 8 gestionnaires
- 1 assistante de direction

Les grands dossiers de l'année 2017

L'année 2017 a été marquée par l'élaboration d'un marché de conception-réalisation pour la construction d'une unité de traitement des eaux usées de 140 000 équivalents habitants eaux usées.

Certains marchés d'assurances arrivant à leur terme, 2017 fût l'année de leur renouvellement. La préparation des nouveaux marchés a nécessité une analyse de l'exécution des contrats précédents afin d'effectuer les ajustements utiles aux garanties protégeant les intérêts de la collectivité.

La Direction a poursuivi la mise en œuvre des transferts de compétences issus de la Loi NOTRe, notamment la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités. Par ailleurs, le contexte actuel de juridiciarisation de la société a conduit la collectivité à poursuivre son action de contractualisation de ses rapports avec ses partenaires, ce qui le secteur Conseils/Conventions a été très largement associé.



Les missions et les chiffres clés de la Direction en 2017

– Les secteurs Marchés publics et Commande publique

Ils assurent le suivi administratif et juridique des marchés et contrats complexes en partenariat avec les directions opérationnelles. Ils rédigent notamment les pièces administratives, vérifient la cohérence de l'ensemble des pièces du Dossier de Consultation, publient les Avis d'appel à concurrence, ou encore rédigent l'ensemble des décisions et courriers nécessaires à l'attribution et à la notification des marchés et des contrats de la commande publique.

Les indicateurs pour le secteur Marchés ont été les suivants :

Indicateur	Agglo	Marchés groupés
Nombre de consultations lancées	59	12
Nombre de consultations de plus de 6 mois	59	12
Nombre de marchés attribués	103	35
Nombre de marchés infructueux	4	4
Nombre de marchés sans suite	5	0
Nombre de MAPA avec négociation	25	5
Nombre de téléchargement de DCE ou d'envoi de dossier	1384	303
Nombre de remise d'offres	232	72
Ratio dématérialisation des offres	52,58%	47,22%
Montant total des marchés attribués HT (montant maximum)	27 293 194 €	4 140 523 €
Nombre d'avenants	5	0
Nombre de CAO et CMAPA	7	0

En terme de Commande publique, l'année 2017 a principalement été marquée par le renouvellement de la délégation de service public relative aux aires d'accueil des gens du voyage et de grand passage. Le contrat a été signé au début de l'année 2018, après un an de procédure pour son renouvellement.

– Le secteur assurance

Sa mission principale est d'assurer le lien entre les assureurs de la collectivité et les personnes qui lui ont causé un dommage, ou inversement. Il peut toutefois être amené à défendre directement les intérêts de la collectivité en cas de non couverture assurantielle. Ainsi, il a la connaissance de tous les sinistres de la collectivité, et s'assure de leur remboursement. Pour cela, il participe aux différentes expertises diligentées. Par ailleurs, le secteur Assurance vérifie l'opportunité de s'assurer contre les différents risques existants, et veille à ce que les clauses de nos contrats d'assurance soient respectées.

Sinistres gérés :

Les sinistres gérés se détaillent de la façon suivante : En matière de responsabilité civile, le nombre de sinistres gérés a légèrement augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente, ainsi 21 sinistres sont survenus en 2017, dont la plupart du fait de dégâts des eaux (fuites ou refoulements).

Ce phénomène de quasi stagnation se retrouve en matière d'assurance automobile avec 48 sinistres déclarés en 2017 soit une différence de 0.70 % par rapport à 2016. Les collisions représentent 70 % des sinistres enregistrés, le reste se divise entre vandalisme et bris de glace.

Concernant les dommages aux biens, Bourges Plus a subi 13 sinistres en 2017, soit une hausse de 0,8% par rapport à 2016. Ces dommages résultent de bris de glace, vandalisme, vol et incendie.

La protection juridique des agents et des élus est concernée par une baisse des sinistres gérés en 2017 avec 4 dossiers traités soit - 3% par rapport à 2016.

– Le secteur Conseils/Conventions

Afin de sécuriser le plus possible les démarches accomplies par la collectivité, le secteur Conseils/Conventions opère un contrôle quasi exhaustif des actes administratifs pris par Bourges Plus (délibérations, arrêtés etc...). Il effectue également une mission de conseil préalable, qui se matérialise par la vérification de conventions et par la réalisation d'études juridiques approfondies, mais aussi par des conseils ponctuels. Dans ce cadre, plus de 104 études ont été réalisées et près de 80 conventions ont été co-rédigées en 2017.

Pour un certain nombre d'autres dossiers, le secteur Conseils/Conventions est intervenu de façon continue. C'est particulièrement le cas dans les projets ou dans les transferts de compétence, où la direction est associée à chaque étape.

– Le secteur Contentieux

Le secteur contentieux a vocation à traiter le risque contentieux de la collectivité. Ainsi, il évalue les risques de certaines situations conflictuelles et apporte un appui juridique dans le cadre de recours gracieux. Son activité principale demeure toutefois le suivi des actions en justice intentées à l'encontre de la collectivité ou par celle-ci. En 2017, Bourges Plus a connu une baisse des contentieux de l'ordre de 20 % portant à 23 le nombre de dossiers en instance devant les juridictions.



– Direction des Finances

Le service est composé de 8 personnes, trois cadres A, deux cadres B et trois cadres C, et est organisé comme suit :

Secteur « qualité comptable » : 3 agents

- Le mandatement des dépenses ;
- L'émission des titres de recettes ;
- Le suivi de l'exécution des marchés ;

Secteur « élaboration budgétaire » : 2 agents

- Le contrôle des engagements de dépenses ;
- La prévision budgétaire ;
- La confection des budgets (budget principal et 8 budgets annexes) ;
- Le suivi du patrimoine ;
- L'administration de l'application budgétaire et comptable ;
- La conduite du projet de dématérialisation ;

Secteur « ressources et financement » : 1 agent

- La gestion des fonds de concours aux communes, la recherche de financements, l'élaboration et l'envoi des dossiers de demande de subventions, ainsi que le suivi de l'encaissement des financements obtenus ;
- Le suivi de la fiscalité, dette, trésorerie, TVA ;

L'observatoire fiscal mutualisé : 1 agent à 30% + convention de prestations de services avec la Ville de Bourges

Les missions et les chiffres clés de la Direction en 2017

Le nombre de pièces comptables émises en 2017, à savoir les mandats de paiement et les titres de recettes s'est élevé à 11 600, soit en augmentation de 6.58%. La montée en puissance de la mutualisation des services avec la Ville de Bourges est à l'origine de cette progression, absorbée à effectif constant du service, aidé en cela par la modernisation des procédures.

– Nombre d'opérations réalisées

	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Mandats de paiement	8 485	8 675	9 062	+4,46%
Titres de recette	2 260	2 209	2 538	+14,90%
Total	10 745	10 884	11 600	+6,58%

L'exécution des dépenses a concerné 462 marchés en 2017, soit un montant total de près de 26,26 millions d'euros mandatés dans le cadre de marchés. Le service a également procédé à la reconduction de 55 marchés, et à la création de 116 nouveaux marchés représentant 3 249 mandats de paiement.

– Evénements marquants de l'année 2017

Utilisation de la plateforme CHORUS pour la réception des factures fournisseurs mais aussi pour l'envoi des principaux titres de recettes, reporting hebdomadaire des délais de traitement des factures.

– Perspectives pour 2018

Mise en œuvre du protocole d'échanges standard concernant les marchés publics avec la DDFIP prévu en octobre 2018, adaptation des procédures de titrage des factures d'eau et d'assainissement en lien avec le changement de logiciel de facturation du service clientèle.

Elaboration Budgétaire

Comme chaque année, le service a réalisé les missions budgétaires réglementaires à savoir l'élaboration du Débat d'Orientations Budgétaires, et la rédaction des différents documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives) pour la Communauté d'Agglomération (9 budgets) et le SIRDAB (2 budgets). Il a également assuré le suivi des différentes conventions de prestations de services et de mises à disposition de moyens progressivement validées depuis 2015 entre l'EPCI et les communes.

– Evénements marquants de l'année 2017

– Modifications impactant les attributions de compensation (AC) :

Au cours de l'année 2017, il a été nécessaire d'organiser plusieurs réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour fixer dans les attributions de compensation les impacts du transfert de la compétence tourisme, du classement de la Rue L. Mallet en voirie d'intérêt communautaire, du transfert des zones d'activités communales, et de la création de nouveaux services communs (Achat, Développement durable et Archives). La progression de notre Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), passé de 28,55% en 2014 à 32,47% en 2018, est en partie liée aux ajustements d'AC opérés depuis 2015.

– Poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable :

Depuis plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans un processus de dématérialisation complète de la chaîne comptable. En 2017, tous les documents budgétaires sont désormais transmis sous format électronique aux services de la Préfecture ainsi que les flux inventaires transmis à la Trésorerie.

– Mise en œuvre d'un suivi accru des budgets :

Au cours de l'année, le service Finances a mis en place des réunions de suivi trimestrielles avec l'ensemble des Directions dans le but d'améliorer le taux de réalisation des dépenses d'équipement ainsi qu'un tableau mensuel des principaux indicateurs financiers permettant de suivre les délais de paiement, les taux d'exécution budgétaire, la trésorerie, les restes à recouvrer...

– Participation à la procédure d'établissement du protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat en collaboration avec les services financiers de la Ville de Bourges.

– Perspectives pour 2018

– Amélioration du suivi des flux croisés entre collectivités, en particulier en matière de RH,

– Poursuite de la modernisation du suivi de l'inventaire comptable en lien avec la DDFIP avec l'utilisation d'un nouveau module informatique de gestion de l'inventaire,

– Poursuite du projet de dématérialisation avec pour objectif, à terme, l'émission de bons de commande sous format électronique,

– Réflexions préalables à la création d'un règlement financier de la Communauté d'Agglomération,

– Projet de suppression de la DSC par intégration dans l'AC.

En 2017, 19 demandes de subventions ont été instruites et 27 demandes de versement de subventions ont été effectuées. Celles-ci portaient notamment sur les opérations d'acquisitions foncières secteur gare, de la réalisation de la zone d'Aménagement Concertée du Moutet (partie 1), de la création de plateaux techniques de formation...En 2017 en section d'investissement et fonctionnement confondues, 1 660 189,33 € ont ainsi été titrés. Les principaux organismes financeurs sont l'Etat (Fonds Investissement Public Local), le Conseil Régional Centre Val de Loire (Contrat Régional d'Agglomération de Bourges 3^e Génération) et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La ligne de trésorerie Bourges Plus a été renouvelée à hauteur de 3 M € (EONIA + 0.37 %). En outre, trois emprunts ont fait l'objet d'un remboursement anticipé pour plus de 700 000 € et un refinancement de dette de 4 308 730,60 € a été réalisé, aboutissant à la diminution conséquente du coût moyen de la dette consolidée.

L'encours de dette s'établit à 24 106 024 € (contre 26 191 178 € fin 2016) pour un taux moyen de 2.39 % au 31/12/2017 (contre 3.18 % fin 2016).

Le Pôle Ressources et Financement est gestionnaire des fonds de concours de Bourges Plus attribués aux communes membres. Sur l'enveloppe globale de 3 747 900 € allouée, le fonds de concours 3^e Génération a connu un taux d'exécution de 96 % de crédits au 31/12/2017 et 41 projets ont pu ainsi être financés.

— Perspectives 2018

Actualisation du pacte fiscal et financier de solidarité, avec notamment, mise en place de la nouvelle génération de fonds de concours en faveur des communes membres, poursuite des études d'extension de périmètre de l'agglomération.

Un observatoire fiscal commun à l'ensemble de l'agglomération et au bénéfice de l'ensemble des communes membres a été créé. Durant cette année, l'observatoire a finalisé le diagnostic fiscal du territoire et entamé un partenariat avec la DDFIP afin que soient traités les signalements d'anomalies en matière de fiscalité économique (TASCOM, CFE,...) Offres de services aux communes membres volontaires et aboutissement des premières demandes de corrections signalées à l'administration fiscale.

– Direction des Systèmes d'Information (DSI)

La Direction des Systèmes d'information est rattachée à la Direction Générale Adjointe Développement et Moyens, et est une direction support au bénéfice de tous les services de Bourges Plus, de la Ville de Bourges et du CCAS.

Les effectifs au 1er janvier 2017 sont de 34 agents (baisse de 5.6 % par rapport à 2016).

Le budget 2017 de la DSI

– Ville de Bourges :

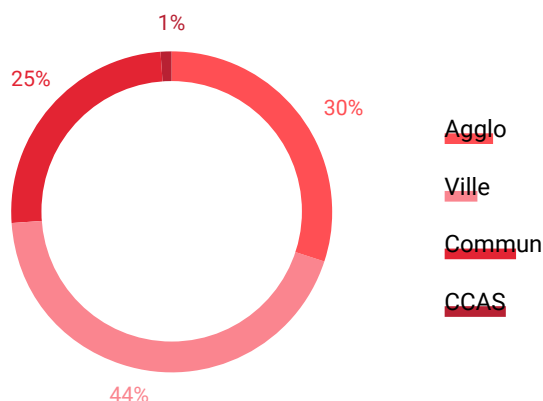
214 Bons de commandes effectués
Budget Investissement : 487 k€
Budget Fonctionnement : 587 k€

– Bourges Plus (tous budgets confondus) :

309 Bons de commandes effectués
Budget Investissement : 547 k€
Budget fonctionnement : 564 k€

35 marchés ont été passés au cours de l'année 2017

La direction a mené 105 projets (+ 78 % par rapport à 2016), avec la répartition suivante entre les trois collectivités :



Parmi eux :

- L'initialisation du projet ANEMONE de remplacement du logiciel de facturation de la Direction Générale adjointe des services à la population de Bourges plus
- Le déménagement des équipements informatiques dans le Datacenter ADISTA
- Le remplacement de la téléphonie de Bourges plus
- La mise en œuvre d'un système d'alerte à la population, pour la ville de Bourges qui sera étendu à toutes les communes de l'agglomération en 2018
- L'externalisation des travaux lourds de reprographie
- Le remplacement du logiciel de gestion du temps (badgeage et annualisation du temps de travail)
- La mise en œuvre d'une plateforme de développement d'applications mobiles (pour smartphone Android et Iphone)

La DSI travaille en mode projet et suit désormais toute son activité dans son outil PMO afin d'ajuster au plus près la charge de travail avec sa capacité de réalisation.

La DSI, c'est aussi du quotidien avec le support aux utilisateurs, le maintien en condition opérationnelle des serveurs et des applications, ainsi que la reprographie de 1.8 millions de documents.

Un effort important (financier comme technique) a été apporté au remplacement des ordinateurs anciens (suite à l'arrêt du support de Windows XP)

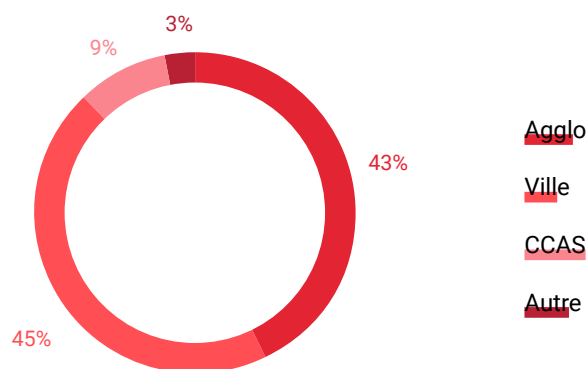
– Nombre de remplacement

	PC fixe	PC portable	Ecran
Ville	137	18	75
Agglo	67	29	55

Une cellule Formation a été créée au sein du service Accompagnement au changement et étude, afin de proposer aux agents municipaux et communautaires, des initiations ou des remises à niveau en informatique, mais également des tutoriels sur l'intranet.

C'est ainsi que le nombre de demandes d'assistance est passé de 7602 en 2016 à 5962 en 2017 (soit une baisse de 21.6 %)

– Origine des demandes de support



En moyenne en 2017, 77 % des demandes ont été traitées en moins de 4 heures.

Une nouvelle organisation du service informatique

Suite au passage en CT d'avril 2017, le service informatique s'est doté d'un nouveau secteur « infrastructures informatiques », regroupant les administrateurs systèmes et réseau avec les techniciens d'exploitation.

130 mises à jour d'applications métiers réalisées en 2017

La mutualisation des moyens informatiques des 3 collectivités nécessitait qu'une nouvelle charte de bon usage des ressources numériques soit rédigée, fruit d'un travail collégial entre agents de la DSI et directions.

13 fiches de bonnes pratiques sont accessibles depuis l'intranet

Enfin, dix ateliers sécurité ont été organisés, et ont débouché sur 50 actions et projets visant à sécuriser au mieux notre système d'information.

Service Communication

Communication

La communication de Bourges plus vise à présenter, expliquer et rendre le plus lisible possible les actions et projets de l'agglomération. Elle organise et diffuse l'information auprès des différents publics : élus, institutions, entreprises, presse, usagers-clients... L'année 2017 a été l'occasion de poursuivre la montée en puissance du nouveau magazine qui a été publié 5 fois au cours de l'année. Les outils numériques (page facebook, vidéo...) sont également montés en puissance.

Bourges+ le mag'

En 2017, cinq numéros du magazine communautaire "Bourges + le mag" sont parus. La maquette est réalisée en interne, sur la base du modèle lancé en 2016. Cette maquette met en valeur les communes de l'Agglomération, leur actualité et vise à développer une culture communautaire auprès des habitants. Ce magazine, tiré à 52 000 exemplaires cette année encore, est distribué dans les boîtes aux lettres des 16 communes de l'Agglomération.

Pôle évènement

Les événements 2017 de l'agglomération :

- 1 inauguration : le plateau des jeunes créateurs
- 1 réunion sur le plan local d'urbanisme intercommunal
- L'accueil d'une délégation australienne (filiale défense)
- La soirée spéciale des 15 ans de l'agglomération
- Le séminaire des élus B+

Relations presse-media

Communiqués de presse : 30
Points presse : 32
Invitations : 9

Environnement

La campagne de communication spécifique afin d'informer les habitants sur le compostage domestique et de promouvoir le « bio-seau » qui avait démarré à l'automne 2016 dans 15 communes de l'agglomération s'est poursuivie. Six réunions publiques d'information et de sensibilisation ont été organisées sur la commune de Bourges au cours du premier trimestre 2017.

Communication interne

Poursuite du développement de la Communication interne mutualisée, initiée en 2016.

- 2^e Opération chocolat chaud en décembre 2017
- Tournoi de pétanque du personnel le 9 juin 2017
- 3 ABC mag' (mars – juin – octobre 2017)
- 10 ABC RH (janvier – février – mars – avril – mai – juin – septembre – octobre – novembre – décembre 2017)
- 24 ABC Flash

Les perspectives 2018

En 2018, la direction de la communication va poursuivre le développement de nouveaux outils avec l'achèvement pour l'été 2018 d'un gros chantier, celui de la refonte complète du nouveau site internet de l'agglomération qui sera plus innovant et plus moderne.

Service Achats

Organisation

Le Service Achats, mutualisé depuis le 1er Juillet 2016, intervient comme service transversal pour les achats de Bourges Plus, dans différents secteurs :

- Les fournitures administratives : fournitures de bureau, enveloppes, piles, tampons
- Les produits d'entretien et consommables à usage unique
- Le mobilier et petit équipement

Son effectif est le suivant :

- 1 responsable (temps plein)
- 2 agents de gestion administrative et comptable (temps complet)
- 2 agents de gestion administrative et comptable (temps partiel)

Sa DGA de rattachement est la DGA Développement et Moyens.

Missions principales

– Les fournitures administratives / Les produits d'entretien

- Elaboration de marchés groupés
- Négociation et mise en concurrence des fournisseurs
- Passation des commandes via un Bordereau de Prix Unitaire commun aux deux collectivités
- Acquisition des consommables pour les appareils de la Médecine du Travail
- Contrôle et distribution des articles commandés
- Règlement des litiges : retours, échanges
- Exécution comptable des dossiers sur 7 budgets
- Exécution comptable du marché externalisation du nettoyage des locaux pour le compte du Service Nettoyage Gardiennage (SNG)

– Mobiliers et petits équipements

- Inventaire du mobilier disponible suite aux divers mouvements de services
- Elaboration d'une stratégie de réaffectation du mobilier en vue de réduire la masse des achats
- Etude de devis pour compléments de mobilier
- Accompagnement des services dans le suivi des déménagements



Missions complémentaires

– Fontaines à eau

- Achats d'articles jetables
- Gestion des contrats de maintenance et exécution comptable

– Affranchissement

- Suivi des divers contrats de réacheminement postal
- Fourniture des divers consommables liés à l'envoi du courrier
- Gestion des contrats de maintenance du matériel courrier

– Pépinière

- Suivi des contrats d'entretien des plantes
 - Gestion administrative et comptable des sapins de Noël
-

Bilan

La passation des 4 marchés groupés a permis de massifier les achats et de finaliser une réduction de coûts en ayant recours à la négociation et à la mise en concurrence des fournisseurs.

Les indicateurs des plateformes en ligne montrent que la Collectivité doit poursuivre son effort de massification des achats sur les 13 marchés en cours, au fur et à mesure de leur achèvement.

Le travail en binôme sur les familles d'achats est porteur de veille juridique systématique permettant d'adapter le produit aux besoins spécifiques, en respectant les normes et la sécurité et de freiner le recours aux contentieux.

La création d'une base de données répertoriant la disponibilité du mobilier sur les différents sites favorise une réaffectation efficace et un réassort minime lors de mouvements de services.

Atouts

- Poursuite de la procédure d'harmonisation des achats : étude de faisabilité pour la passation de marchés groupés
- Suivi complet de la comptabilité des diverses familles d'achats, de la passation des commandes au pré-mandatement par budget
- Elaboration de tous les documents budgétaires et saisie des besoins sur l'outil comptable pour une centralisation des crédits plus efficace
- Pilotage d'une politique de réduction de coûts en massifiant les achats (définition du besoin, performance du produit)

Axes de travail 2018

- Faciliter la réalisation des projets en pérennisant la légitimité du Service Achats auprès des divers acteurs
- Renforcer la communication pour une meilleure atteinte des objectifs
- Elaborer une planification adaptée aux outils et aux moyens pour une meilleure réactivité du service

Développement économique, développement territorial & prospective

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

1. Direction générale adjointe aménagement et territoire (DGA-AT)

- Direction de l'aménagement
- Direction du développement territorial
- Direction des affaires foncières
- Direction de l'urbanisme
- Direction de l'observatoire territorial

2. Direction générale adjointe Economie / Enseignement supérieur / Promotion du Tourisme

- Direction économie
- Direction innovation
- Direction enseignement supérieur

Direction Générale Adjointe Aménagement et Territoire (DGA-AT)

Animation du conseil de développement de Bourges Plus en 2017

La DGA-AT est en charge du suivi des travaux du Conseil de Développement depuis fin 2016. Le conseil de développement de BOURGES PLUS, présidé depuis décembre 2016 par monsieur Jean LLari, est plus particulièrement en charge d'émettre des avis sur les dossiers en lien avec le développement et l'aménagement du territoire, notamment les contrats d'agglomération, les documents de planification et de stratégie territoriale : Agenda 21, Plan climat air énergie, schéma de cohérence territoriale, Plan Local d'urbanisme, Programme Local de l'Habitat.

En 2017 le conseil de développement a été saisi par l'agglomération sur l'évaluation du Contrat Régional d'Agglomération 3^e Génération (2012-2016) (CRA 3G) et sur le projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale qui se substituera au CRA 3G à compter de la mi-2018 pour une durée de 6 ans.



Le contrat régional de solidarité territoriale en 2017

Au cours de l'année 2017 et dans la continuation de la démarche de mutualisation et de réorganisation de la DGA-AT, le service Gestion des Politiques et des Ressources a fait l'objet d'une nouvelle restructuration et appellation : service contrats et moyens, comportant deux volets :

- Un volet moyens dont le principal objectif est d'assurer un suivi financier global de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Territoire (DGA-AT).
- Un volet contrats en charge de l'animation, exécution et suivi du Contrat Régional d'Agglomération.

Concernant ce 2^e volet, le Contrat Régional d'Agglomération 3^e Génération (CRA 3G) s'est achevé le 31 décembre 2016.

Le dernier trimestre de l'année 2016 et l'année 2017 ont été consacrés d'une part à l'évaluation du CRA 3G et d'autre part à l'élaboration d'un nouveau contrat régional. Cette démarche d'élaboration a été engagée en concertation avec la Région, la Ville Centre, les communes membres et le Conseil de Développement, lequel a rendu son avis sur un projet de pré maquette en juin 2017.

Cette 4^e génération de contrat entre l'Agglomération et la Région Centre Val de Loire s'est construite au regard du cadre d'intervention des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) et s'inscrivant dans la vision régionale du bassin de vie de Bourges « Ambitions 2020 », déclinaison des orientations du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ainsi que les grandes priorités de BOURGES PLUS pour le développement de son territoire.

Le projet de maquette du CRST BOURGES PLUS, articulé autour de 3 grandes thématiques (Emploi, mieux-être social et le maillage urbain et rural) et d'actions transversales (énergie, Biodiversité et A VOS ID) a été approuvé par le Conseil Communautaire et le Conseil Municipal en fin d'année 2017 pour être ensuite déposé officiellement auprès de la Région pour instruction.

Direction de l'Aménagement

ACTIVITÉ 2017

Février : La Direction de l'Aménagement a retenu un assistant à maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de préfiguration d'un centre des congrès et d'un centre aqualudique, deux équipements de nature très différente.

Mars : Réalisation d'une étude de programmation pour la construction d'un gymnase sur la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Lahitolle en soutien de la Direction de l'Enseignement Supérieur.

Juin : Engagement de l'étude de faisabilité pour le centre de congrès et le centre aqualudique avec recherche sur des sites potentiels.

Septembre/octobre : Les sites potentiels pour le centre des congrès et le centre aqualudique sont présentés en comité de pilotage, puis le travail de réflexion se poursuit sur le mode de réalisation et de gestion des équipements.

Octobre : Ouverture de la maison du projet de la rénovation urbaine avenue du Général de Gaulle. Cela permet aux habitants de participer à la démarche de coproduction du NPRU (Nouveau Projet de Renouvellement Urbain) ou de s'informer sur l'avancée du projet urbain.

Après une reprise du diagnostic de la ZAE (Zone d'Activité Economique) des Danjons, des scénarii de requalification ont été proposés au comité de pilotage. Le scénario retenu propose que dans le cadre de la requalification de la rue Louis Mallet, un giratoire soit réalisé au carrefour de la rue Louis Armand.

Novembre : Le cahier des charges pour l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le centre aqualudique est rédigé.

Décembre : Un Maitre d'Œuvre est retenu pour la phase 3 de la ZAC Lahitolle en vue de la déconstruction/dépollution.

Commande pour la fabrication des panneaux de signalétique statique sur Lahitolle.

La consultation pour l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le centre aqualudique est lancée.

Clôture de la concession d'aménagement et d'assistance à maitrise d'ouvrage avec la SEM Territoria pour la ZAC ESPRIT 1 (Port Sec Nord).

Nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU)

– L'élaboration d'un projet urbain issu du protocole de préfiguration

L'année 2017 a été consacrée à la conduite des études intégrées au protocole de préfiguration signé en novembre 2016 et cofinancée par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine (ANRU).

Nourrie de l'étude sur le marché de l'habitat, de l'étude commerciale menée à l'échelle du quartier Chancellerie Gibjoncs Moulon et des ateliers avec les habitants, l'étude urbaine a abouti à l'élaboration d'un projet urbain partagé avec les principaux acteurs à savoir, l'Agglomération, la Ville de Bourges et les bailleurs sociaux France Loire et l'OPH du Cher.

Ce projet propose un nombre de démolitions de logements sociaux important en réponse à la vacance actuelle et à la présence de logements inadaptés à la demande. L'intervention est concentrée au carrefour des 2 axes les plus importants que sont l'avenue de Gaulle et l'avenue de Lattre de Tassigny pour créer la centralité du grand quartier en confortant la présence commerciale redimensionnée aux nouveaux besoins et d'équipements publics.

– La démarche de co-construction avec les habitants

Les ateliers thématiques, organisés tous les 15 jours avec les habitants, se sont poursuivis toute l'année selon les objectifs suivants : garantir une bonne compréhension du projet par les habitants, prendre en compte les usages et les perceptions vécues dans la conception du projet, responsabiliser les habitants en leur redonnant confiance.

– La maison du projet de la rénovation urbaine

La maison du projet a été implantée avenue du Général de Gaulle et ouverte en octobre 2017. Elle constitue un véritable lieu d'échange et de discussion avec les habitants dans la continuité de la démarche exposée précédemment.

Le lieu est ouvert 4 demi-journées par semaine et permet aux habitants de :

- Trouver de l'information sur les travaux en cours dans le cadre du 1er programme de rénovation urbaine.
- Participer à la démarche de coproduction du NPRU ou s'informer sur l'avancée du projet urbain.
- Echanger avec les professionnels en capacité de trouver les réponses ou la bonne orientation aux questions posées.
- Evoquer des problématiques de gestion urbaine de proximité.
- Constituer un lieu de rencontre des Conseillers citoyens.



ZAC Lahitolle

Dans un premier temps le pilotage de la ZAC Lahitolle a consisté en la mise en place d'une organisation de travail.

Le travail de réflexion sur la poursuite de l'aménagement de la ZAC s'est traduit par la définition des missions de deux maîtrises d'œuvre à retenir pour poursuivre la réalisation de la ZAC dans ses phases 2 et 3 :

- Une maîtrise d'œuvre « espaces publics » lancée en fin d'année ayant pour missions : la réalisation d'une voie circulée reliant la rue Maurice Roy à la rue Amagat et une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'Armes ; l'actualisation du projet urbain ; la rédaction de cahier des charges de cessions de terrains.
- Une maîtrise d'œuvre déconstruction / dépollution pour la phase 3 de la ZAC, soit la zone située à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du Centre d'Affaires.

Le travail sur la signalétique statique, initié en 2015, a été poursuivi, en collaboration avec la Direction Voirie.

Enfin en soutien à la Direction de l'Enseignement Supérieur, une étude de programmation pour la construction d'un gymnase sur la ZAC Lahitolle a été réalisée.

ZAE des Danjons

La communauté d'Agglomération de Bourges souhaite requalifier la ZAE des Danjons, créée au début des années 70. Cette zone, à l'origine à vocation industrielle, s'est au fil des années réorientée vers des activités de commerces et de services. Du fait d'un manque d'entretien, les réseaux, les voiries et les équipements se sont peu à peu dégradés.

En octobre 2015, le groupement SEM Territoria/Arcadis a été retenu pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les modalités de cette requalification pilotée à compter d'avril 2016 par la direction de l'Aménagement. Après une reprise du diagnostic de la zone, 3 scénarii de requalification ont été proposés au comité de pilotage en 2017. Le projet d'aménagement a été finalisé par l'AMO. Les difficultés d'entrées/sorties de la ZAE ont conduit à proposer la réalisation d'un giratoire au carrefour de la rue Louis Armand avec la rue Louis Mallet.

Etude sur les équipements structurants de l'agglomération (centre aqualudique/ centre des congrès)

La Communauté d'Agglomération BOURGES PLUS souhaite renforcer son attractivité et envisage la réalisation de deux équipements structurants : un centre des congrès et un centre aqua ludique.

Au cours de l'année 2017, la Direction Aménagement a retenu un assistant à maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de préfiguration de ces 2 équipements. Après des recherches sur des sites potentiels, cela a permis d'élaborer des préprogrammes pour le centre des congrès, et les modes de gestion et le business plan pour le centre aqualudique.

Suivi des contrats de concession d'aménagement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiés à la SEM Territoria

BOURGES PLUS, dans le cadre de sa compétence économique, a confié l'aménagement de plusieurs opérations d'aménagement à la SEM Territoria. La Direction a été chargée d'en assurer un suivi. Celui-ci s'est poursuivi de manière continue tout au long de l'année : clôture de concession (Port Sec Nord), interrogation sur le prolongement des contrats, questionnements sur les derniers aménagements.

Etudes de faisabilité sur de nouvelles zones d'activités

Le 1er semestre de l'année 2017 a été marqué par un travail de recherche et d'étude quant à l'extension potentielle de la zone d'activité du Bois de Givray, sur la commune de Trouy.

INDICATEURS 2017

Indicateurs Communauté d'Agglomération BOURGES PLUS

Désignation de l'indicateur	Unité	2017
Projets d'aménagement en cours	Nb	3
Budget des études en maîtrise d'ouvrage	€	315 000
Suivis des Zones d'Activités Economiques concédées à un aménageur	Nb	5

Plusieurs études de faisabilité de zones d'activités économiques devraient être confiées en 2018 à la Direction de l'aménagement.

L'année 2018 sera également marquée par la conception de la requalification des Danjons, la poursuite des études pour la réalisation d'un centre aqualudique, pour la finalisation du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain pour le quartier prioritaire de la Ville Chancellerie, Gibjoncs Moulons. La Direction poursuit la réflexion en vue de la poursuite de l'aménagement de la ZAC Lahitolle.

Direction du Développement Territorial

ACTIVITÉ 2017

Avril : Conclusion de l'étude de marché et de programmation de logements à l'échelle de l'agglomération.

Exposition archéologique au Conservatoire de Bourges : « les petites notes du quotidien ».

Mai : En matière de transports en commun, conclusion de la procédure de renouvellement de la Concession de Service Public. Le concessionnaire retenu est l'entreprise RATP Dev (représentée par sa société dédiée STU Bourges). Le contrat prend effet à partir du 1er juillet 2017.

Fin de l'opération de fouilles d'archéologie préventive sur les pentes de la place Séraucourt.

Juin : Prise de compétence (facultative) de BOURGES PLUS pour permettre la mise en œuvre du Plan Vélo Intercommunal.

Fin de l'opération de diagnostic archéologique de la Station d'Épuration de Bourges.

Septembre : Mise en service de la nouvelle offre de transports en commun.

Octobre : Lancement de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) visant l'amélioration globale de la qualité résidentielle et l'image des quartiers prioritaires.

Ouverture de la Maison du Projet dans le quartier des Gibjoncs, lieu de rencontre privilégié des habitants et des professionnels œuvrant dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville.

Novembre : Restitution de l'étude sur les livraisons de marchandises en centre-ville de Bourges.

Lancement de l'appel à projets 2018 relatif au Contrat de Ville.

Décembre : Validation des conclusions de l'étude sur la programmation artisanale et commerciale des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Lancement d'une étude portant sur l'élaboration d'un document unique en matière d'attributions des logements sociaux.

Engagement d'une étude de la réorganisation des circulations sur le territoire de l'agglomération.

Fin de l'opération de fouilles d'archéologie préventive sur le tracé de la rocade nord-ouest de Bourges, commune de Vasselay (durée : 3 mois).

Habitat Politique de la Ville

– Politique de la Ville

2017 a été la première année de fonctionnement des conseils citoyens des quartiers prioritaires. Ces derniers ont été accompagnés par Les Francas (mouvement d'éducation populaire) dans l'appropriation de leur rôle et dans leur structuration en vue de s'autonomiser.

BOURGES PLUS a signé cette année des conventions d'abattement avec les bailleurs sociaux de l'agglomération, celles-ci constituant une annexe du contrat de ville.

Parallèlement, la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) a débuté par l'organisation de groupes de travail et la réalisation de diagnostics en marchant dans les deux quartiers prioritaires. Cette démarche est intégrée au volet « cadre de vie » du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération et doit être déclinée dans le NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) (volet gestion).

La maison du projet a ouvert en 2017 dans le quartier des Gibjoncs en proposant 4 permanences d'accueil par semaine et un atelier de coconstruction avec les habitants. Cette maison du projet vise à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier et à l'élaboration du NPRU.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projets 2017 du contrat de ville de l'agglomération de Bourges 2015-2020, BOURGES PLUS a soutenu au regard de ses compétences 4 actions concourant aux objectifs des piliers « cadre de vie et renouvellement urbain » et « emploi et développement économique » pour un montant total de 43 000 € (cf. indicateurs pour le détail p47).

– Habitat social

Dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre, l'agglomération a attribué des subventions aux opérations de production de logements locatifs sociaux pour un montant total de 135 500 € (cf. indicateurs pour le détail p47).

BOURGES PLUS a par ailleurs décidé d'attribuer un agrément « Prêt Locatif Social » (PLS) pour l'acquisition et l'amélioration d'un ensemble immobilier de 35 logements, situé allée des Vignes à Bourges, par un porteur de projet privé.

L'agglomération a décidé de soutenir la résidentialisation d'un ensemble de logements et la réhabilitation énergétique de 2 autres ensembles de logements (cf. indicateurs pour le détail p47).

Enfin, la réforme des attributions accélérée par la Loi Egalité et Citoyenneté de janvier 2017 a confié à l'agglomération un rôle de chef de file en matière de définition des équilibres sociaux de peuplement. De ce fait, BOURGES PLUS commence à élaborer un document unique en matière d'attributions des logements sociaux.

– Habitat privé

En 2017, 61 logements du parc privé ont fait l'objet d'un financement de la part de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et/ou de la Communauté d'Agglomération BOURGES PLUS (cf. indicateurs pour la répartition des dossiers p 55).

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH (menée par Soliha Loiret) s'est poursuivie en 2017. Ses objectifs étaient de préciser le contexte urbain et les enjeux spécifiques du territoire étudié, identifier, localiser et analyser les difficultés, déterminer le nombre de logements pouvant être réhabilités, définir les profils des opérations de réhabilitation susceptibles d'être menées par les propriétaires et les investisseurs privés, définir les modes opératoires les plus appropriés (dispositifs incitatifs, outils coercitifs), déterminer le volume global des travaux, les enveloppes de subventions ou de participations liées à des enjeux de recyclage immobilier à réserver.

Le dispositif de « label logement étudiant » a été reconduit avec le passage d'un nouveau marché d'un an reconductible 2 fois qui a permis de retenir un prestataire (Soliha Centre Val de Loire) pour la réalisation des expertises techniques des logements labellisables.

L'Agence Immobilière à Vocation Sociale « Assimmo 2018 » portée par l'association Le Relais a été soutenue à hauteur de 3000 € par l'agglomération pour son action de captage de logements locatifs privés en direction de personnes à ressources modestes ou en difficulté et de remise sur le marché de logements vacants.

– Accueil des gens du voyage

Dans la perspective de l'expiration au 16 avril 2018 du contrat d'affermage pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage, BOURGES PLUS a adopté le principe du renouvellement d'une gestion déléguée, sous forme de concession de service public, de type affermage, et a lancé la procédure de consultation en vue du renouvellement de cette DSP (Délégation de Service Public).

Mobilité durable et transports

– Circulations

Une étude de la réorganisation des circulations sur le territoire de l'agglomération a été engagée en fin d'année. Confiée au bureau d'étude Transitec Ingénieurs Conseils, elle a pour objectif de dégager une nouvelle organisation des circulations sur le territoire de l'agglomération à un horizon 2025/2030.

– Transports en commun

Toutes les communes de BOURGES PLUS bénéficient depuis juillet 2017 d'une offre de transports urbains, régulière ou à la demande.

Le réseau propose dorénavant :

- 3 lignes pilotes cadencées A, B et C, ce qui permet de proposer aux usagers un corridor haute fréquence entre la gare SNCF de Bourges au nord et le Lycée Jacques Cœur au sud de la commune, avec un bus toutes les 6 minutes,
- 5 lignes principales et 7 lignes de proximité.

Archéologie préventive

Le début de l'année a été marqué par le déménagement des réserves du service Archéologie Préventive de l'espace Calvin vers les nouveaux locaux de ce service, rue Isaac Newton (plus de 3700 caisses de mobilier archéologique...).

– Diagnostics et fouilles d'archéologie préventive

En 2017, le service archéologie préventive a réalisé au total 8 opérations de diagnostic sur les communes de Bourges, de Trouy, de Marmagne, de Morthomiers, de Saint-Doulchard et de Plaimpied-Givaudins.

Il a également conduit l'opération de fouille sur les pentes de la place Séraucourt, et réalisé, en collaboration avec l'Inrap, une fouille sur le tracé de la rocade nord-ouest de Bourges, commune de Vasselay.

Le service a aussi poursuivi en 2017 la reconnaissance en sous-sol des «Jardins de l'archevêché» à Bourges, de deux grandes structures urbaines à l'aide de méthodes faiblement destructives (radar géophysique et carottages).

– Transmission

Parmi la dizaine d'actions de transmission scientifique, il faut noter la participation active aux 38e journées internationales d'archéologie mérovingienne, ainsi que l'animation de plusieurs séminaires (dont un à l'Ecole Normale Supérieure). Egalement, un stand a été tenu par le service Archéologie Préventive lors de la Fête de la Science avec l'animation d'une conférence/débat.



INDICATEURS 2017

– Politique de la Ville

Opération	Organisme soutenu	Montant subvention attribuée par BOURGES PLUS
Plateforme mobilité	Accueil et Promotion	3 000 €
Soutien à l'entrepreneuriat	BGE-Cher Anna	16 000 €
Développement et animation économique	Tivoli initiatives	15 000 €
Projet Recycl Eco Tri	Bourges Agglo Services	9 000 €
Montant total des subventions attribuées		43 000 €

– Habitat social

Commune	Opération	Bailleur	Nombre de logements		Subvention Etat	Subvention BOURGES PLUS
			PLUS *	PLAI **		
BOURGES	Terrasses d'Avaricum	SA France Loire	3	1	16 400 €	40 000 €
BOURGES	ZAC du Maréchal Juin	SA France Loire	7	3	18 000 €	50 000 €
BOURGES	Résidence Habitat Jeunes Tivoli	O.P.H. du Cher	-	2	13 000 €	
TROUY	Les Acacias	SA France Loire	4	3	18 000 €	45 500 €
Total production 2017			14	9	65 400 €	135 000 €

* PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

** PLAI : Prêt Locatif Aidé D'Intégration

Type d'intervention	Nom de l'ensemble de logements	Bailleur	Montant subvention attribuée par BOURGES PLUS
Résidentialisation de 77 logements	Les Berges de l'Auron	France Loire	61 600 €
Réhabilitation énergétique de 55 logements	Foyer Guilbeau (Bourges)	CCAS de Bourges	165 000 €
Réhabilitation énergétique de 30 logements	Les Acacias – Gite et amitié (Bourges)	France Loire	90 000 €
Montant total des subventions attribuées			316 600 €

	Propriétaires Bailleurs			Propriétaires Occupants					Total général 2017
	Economie d'énergie	Travaux Lourds	Total	Autonomie	Economie d'énergie	Travaux Lourds	Autres Travaux	Total	
	ANNOIX					1			
ARCAY					1			1	1
BOURGES	1	2	3	12	14	1	1	28	31
LA CHAPELLE SAINT URSIN				1	1			2	2
MARMAGNE				2	2			4	4
MORTHOMIERS					1			1	1
PLAIMPIED-GIVAUDINS				1		1		2	2
SAINTE GERMAIN DU PUY				1	4			5	5
SAINTE MICHEL DE VOLANGIS		1	1						1
SAINTE DOULCHARD		1	1	4	4			8	9
TROUY				1	3			4	4
Total général 2017	1	4	5	22	31	2	1	56	61

Dotation finale	Dotation 2017 (avenant n°2)	Consommation 2017 Engagements dossiers PB + PO *	% de dotation consommée	Dotation non consommée
ANAH déléguée	570 434 €	313 105 €	55 %	257 329 €
Fonds Propres BOURGES PLUS	360 000 €	155 489 €	43 %	204 511 €
Fart	126 324 €	67 623 €	54 %	58 701 €
Total 2017	1 056 758 €	536 217 €	51 %	520 541 €

* PB : Propriétaire Bailleur

PO : Propriétaire Occupant

– Accueil des gens du voyage

Commune	Taux d'occupation 2017 des aires d'accueil des gens du voyage
Bourges	57,2%
Saint-Germain-du-Puy	95%
Saint-Doulchard	64,8%

– Archéologie préventive

Nombre de diagnostics préventifs	8
Nombre de fouilles préventives	2

ACTIVITÉ 2017

Mai : Signature par l'Agglomération de l'acte de vente de cession d'une emprise de 19,8 hectares au sein de la ZAC du Moutet à BOURGES. La société CARREFOUR représentée par la SCI COVICAR IC 6 a acquis ce terrain afin d'édifier sa nouvelle base logistique d'une superficie d'environ 68 000 m² de plancher.

Décembre : Signature par la Ville de Bourges d'un bail emphytéotique administratif pour le camping avec la société AQUADIS.

Au cours de l'année : Vente de 8 terrains à bâtir dans le quartier de la Bergerie (proche du parc des Gibjoncs) et rue Joséphine Baker dans le quartier de la Chancellerie pour le compte de la Ville de Bourges



FOCUS

La Direction des Affaires Foncières, mutualisée depuis le 1er janvier 2015, fournit aux élus de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bourges, les éléments de définition d'une politique en matière immobilière et foncière. Elle met en œuvre cette politique en utilisant les outils juridiques et financiers disponibles. Cette direction apporte une expertise foncière et immobilière dans le cadre de l'élaboration des projets d'aménagement.

Elle dispose de plusieurs secteurs d'activités :

- « Patrimoine » : secteur dédié aux locations et mises à dispositions sous toutes ses formes (associations, entreprises, commerçants, particuliers ...)
- « Action foncière » : secteur dédié aux ventes, acquisitions, servitudes, intégrations de voie, traitement du droit de préemption et du droit de priorité ;
- « Gestion, location, recouvrement » : secteur comptable dédié aux opérations de paiement et d'appels de loyers et charges, taxes foncières, gestion des copropriétés et toutes opérations financières liées à la direction.

La Direction des Affaires Foncières assure une observation et une veille immobilière et foncière sur le territoire de l'agglomération. Elle participe à l'élaboration de la programmation immobilière et foncière et assure sa cohérence avec la stratégie financière de la collectivité.

A cette fin, elle définit les outils fonciers appropriés à chaque situation et procède aux évaluations foncières nécessaires pour réaliser les opérations d'acquisition (à l'amiable, par voie de préemption ou d'expropriation) ou de cession.

La direction rédige des actes administratifs divers tels que : acquisitions, cessions, baux, dossiers d'appels d'offres de cession, et assure le suivi des signatures de promesses de vente, compromis et actes notariés.

Elle organise les enquêtes publiques liées aux affaires foncières, notamment pour les procédures de déclassement du domaine public.

Elle gère les déclarations d'intention d'aliéner (1460 en 2017) pour le compte de la Ville de Bourges avec un droit de préemption renforcé, ainsi que pour l'Agglomération qui, depuis le 1er janvier 2016, est compétente dans l'ensemble des zones économiques. Elle gère également les préemptions et le droit de priorité.

Les Affaires Foncières gèrent également le patrimoine économique de BOURGES PLUS (Centre d'Affaires de Lahitolle, Hôtel d'Entreprise, COMITEC, centre commercial et tertiaire de la Chancellerie) ou commercial de la Ville de Bourges (Halle Saint Bonnet), de même que les locaux destinés aux associations (locaux associatifs des Merlattes, club-house des associations sportives), aux syndicats (maison des Syndicats du boulevard Clémenceau), aux particuliers (marais, jardins, garages, logements ...). Elle gère également les logements de fonction pour le personnel de l'Agglomération et de la Ville.

La direction se charge de procéder aux intégrations de voies dans le domaine public pour le compte de la Ville de Bourges.

Elle met en place les servitudes liées au fonctionnement des services (notamment les servitudes de passage des réseaux publics).

Enfin, la Direction des Affaires Foncières est à la disposition des administrés pour les renseigner sur les données cadastrales sur le territoire de la Ville de Bourges.

Dossiers BOURGES PLUS et Ville de BOURGES			
Nombre de dossiers			
	Type	2016	2017
Gestion du patrimoine	Conventions	373	416
Intégration de voies	Voies concernées	48	50
Servitudes	Servitudes diverses	32	35
Action foncière	Acquisitions / Transferts / Ventes	87	41
Cession de biens non affectés	Montant des ventes par la Ville de Bourges en €	1 222 245	1 550 396
Cessions de terrains à vocation économique	Montant des ventes par l'Agglomération en €	131 920	4 163 809
Droit de préemption	Déclarations d'Intention d'Aliéner	1453	1460



ACTIVITÉ 2017

1er semestre :

Après un appel d'offres, le choix de BOURGES PLUS s'est porté sur le bureau d'études CODRA afin de l'assister dans l'élaboration du P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Les premiers éléments du diagnostic agricole ont été présentés en comité de pilotage ainsi qu'aux personnes publiques associées.

Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'occuper le sol, il faut relater particulièrement les dossiers suivants :

Bourges : Immeuble de 19 logements rue E.Martin

Bourges : Supermarché Lidl Zac du Prado

Bourges : Immeuble de 400m² de bureau Zac de l'échangeur

Bourges : Résidence sénior rue Voltaire

Saint Doulchard : Extension du magasin Villaverde.

2ème semestre :

Les études du P.L.U.I. se sont poursuivies. Il s'est tenu un comité de pilotage sur le diagnostic socio économique, suivi d'un séminaire des conseillers municipaux de présentation.

L'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal a été prescrite pour préciser au niveau local de nouvelles prescriptions issues de la loi Engagement National pour l'Environnement.

Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'occuper le sol, il faut relater particulièrement les dossiers suivants :

Bourges : Construction d'une plateforme de transit Zac Echangeur

Trouy : Permis d'aménager de 47 lots et 3 macro lot

Plaimpied Givaudins : Permis d'aménager 11 lots

Saint Doulchard : Démolition – création d'un bâtiment drive Casino

L'année 2017 a été marquée par une accélération de l'étude du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le bureau d'études CODRA a été retenu après appel d'offre pour accompagner la collectivité dans l'élaboration de ce document de planification. Il a contribué à analyser différentes données du territoire afin d'en établir un diagnostic et dégager les enjeux auxquels le futur document de planification devra répondre.

En parallèle un diagnostic agricole et foncier a également été travaillé en lien avec la Chambre d'agriculture du Cher et la SAFER du Centre.

INDICATEURS 2017

Indicateurs Ville de Bourges

Désignation de l'indicateur	Unité	2017
Nombre de dossiers TLPE instruits	Nb	335
Recettes TLPE afficheurs	€	472000
Nombre de dossiers instruits (service Autorisation du droit des sols)		Nb 2510

Indicateurs Communauté d'Agglomération BOURGES PLUS

Désignation de l'indicateur	Unité	2017
Nombre de dossiers instruits hors Ville de Bourges (service Autorisation du droit des sols)	Nb	860

REGARDS VERS 2018

L'année 2018 sera principalement marquée par :

- La poursuite de l'étude du P.L.U.I. avec l'organisation du débat en conseil communautaire et dans les conseils municipaux sur le projet d'aménagement et de développement durables.
- La définition du zonage et du règlement du futur document sera travaillée au deuxième semestre de l'année
- L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal sera mise en œuvre avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé en matière de publicité.
- Pour les autorisations d'occuper le sol, la direction se prépare à accepter, à compter du mois de novembre, la réception et le traitement dématérialisés des demandes de permis de construire et des autres autorisations d'occuper le sol.



ACTIVITÉ 2017

Février : Renforcement de l'équipe de l'observatoire territorial par l'arrivée d'un directeur et d'un infographiste.

Mars : Formalisation des enjeux du Territoire Intelligent. Organisation d'ateliers de travail transversaux à la DGA-AT (Direction Générale Adjointe Aménagement et Territoire) sur cette thématique.

Mai : Conclusion du volet Habitat dans le cadre de l'observation de la politique de la ville. Début des travaux pour l'observation de la circulation automobile.

Juillet : Remise de l'étude sur le contexte législatif des implantations commerciales.

Août : Finalisation de l'étude sur l'hébergement des personnes âgées.

Octobre : Présentation des résultats de l'observation des effectifs scolaires sur les communes de BOURGES PLUS.

Novembre : Diffusion de la dernière fiche « Repères » aux Vice-Présidents et aux Directeurs de l'Agglomération. Cette année, les fiches « Repères » ont concerné les thématiques suivantes :

La situation du logement ; L'évolution des structures familiales ; Les niveaux de formation ; La projection des populations.

FOCUS

Si l'année 2017 a été marquée par la remise d'études et la réalisation de plusieurs observations sectorielles, comme celles explicitées ci-dessus (population scolaire, logement des personnes âgées), elle a été aussi une année de collecte, recueil et classement de données dans les thématiques du logement et de l'habitat (notamment le volet social) en vue de constituer des observations spécifiques.

Il faut souligner un travail volumineux de production de cartes et d'infographies pour les autres directions de la DGA-AT.

Notons aussi un apport d'appuis techniques à des sujets transversaux, comme au cours du premier trimestre l'animation du processus de dérogation au repos dominical, et tout au long de l'année, une contribution continue aux travaux du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) (marché pour désigner un prestataire, participation au diagnostic).

ACTIVITÉ 2017

Désignation de l'indicateur	Unité	2017
Etudes documentaires réalisées	Nombre	5
Etudes d'observation réalisées	Nombre	10
Cartes produites	Nombre	110
Infographies produites	Nombre	12
Formations collectives (SIG)	Nombre de personnes formées	14
Assistance à projets de la DGA-AT	Nombre de projets	5*

* : PLUI x2, ouverture dominicale des commerces, bilan CRA3G, CRST

REGARDS VERS 2018

L'année 2018 sera principalement marquée par :

- Le lancement d'un tableau de bord du logement pour répondre au besoin de la Direction du Développement Territorial de la DGA-AT.
- La livraison de la première édition d'un atlas du logement social.
- La participation à l'évaluation à mi-parcours du PLH (Programme Local de l'Habitat) mettant en lumière les évolutions du territoire par rapport aux scénarios établis dans le document initial et l'analyse de ces tendances afin d'en comprendre les facteurs. Ce travail prendra place dans le bilan triennal obligatoire du PLH 2015-2020.
- La participation au projet (Ville de Bourges) de concertation avec la population « Demain Bourges Trajectoires 2050 ».

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », BOURGES PLUS s'est donnée pour enjeux prioritaires de renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme, de créer les conditions optimales pour l'accueil et le développement des entreprises et de favoriser l'innovation. Cette stratégie s'appuie sur le développement d'un environnement favorable à l'implantation et à la croissance des entreprises. Pour atteindre ces objectifs, BOURGES PLUS a poursuivi en 2017 les actions suivantes en matière de développement économique.

Visites-prospection des entreprises du territoire / Assistance aux chefs d'entreprises

Les visites d'entreprises du territoire se sont poursuivies en 2017, avec 55 visites sur site. Ces visites permettent

- De mieux connaître les acteurs économiques de notre territoire, leurs projets, leurs difficultés, leurs préoccupations, leurs perspectives ;
- De mieux faire connaître nos actions auprès des acteurs économiques
- De détecter des projets : ce sont ainsi 8 projets qui ont été détectés en 2017 (investissements, embauches, développement produits, diversification, export, Recherche et Développement,...) ; certains font ou feront l'objet d'accompagnement par BOURGES PLUS, d'autres ont fait l'objet de mises en relations avec la structure d'accompagnement ou la solution adéquate.

Comme les années précédentes, le retour de ces visites est très positif : les dirigeants d'entreprises apprécient cette démarche active de leur Communauté d'Agglomération : un service dédié aux entreprises, des visites sur site, la volonté de connaître les entreprises du territoire, la démarche d'accompagnement et d'aides dans leurs projets, la communication sur l'actualité de BOURGES PLUS,...

Les visites répondent également à un réel besoin d'information sur les structures et dispositifs existants et à leur disposition (les structures et dispositifs sont nombreux et méconnus).

A ces visites sur site s'ajoute également 24 rendez-vous dans nos locaux dans le cadre de suivi et d'accompagnement des projets d'entreprises ou de créateurs d'entreprises.

Accompagnement des entreprises par des aides financières

L'année 2017 est particulière car la Loi NOTRe, votée le 7 août 2015, entrée en vigueur en 2016 a obligé Bourges Plus à revoir ses dispositifs d'aides aux entreprises. Le nouveau dispositif (BOURGES PLUS IMMOBILIER TPE/PME INNOVANTE) a été mis en place au printemps 2017.

2 subventions ont pu être accordées en 2017 : Société ASB : 100.000€ ; Société LTC : 29.500€

Commercialisation des bâtiments de Bourges Plus. Bourges Plus dispose d'une offre immobilière pouvant correspondre aux attentes des porteurs de projets :

Les démarches de prospection d'entreprises tant endogènes qu'exogènes ont donné lieu à de nombreux contacts en 2017 concernant les disponibilités foncières et immobilières de notre territoire.

Ces contacts se sont concrétisés dans le courant de l'année pour des entreprises qui se sont installées dans les ZAC de l'Agglomération ainsi que dans les bâtiments tant au Centre de la Chancellerie que dans l'Hôtel d'Entreprises.

Délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport de Bourges

L'année 2017 a vu un changement de délégataire. La Société EDEIS gère la plateforme aéroportuaire pour une durée de cinq ans, dans le cadre d'une délégation de service public. Si l'activité de la plate-forme est globalement en baisse, le trafic non aéroclub (principalement l'aviation d'affaires) est en augmentation. Pour ce qui est de la promotion et du développement de la plateforme aéroportuaire, des manifestations sont organisées, ayant pour but de présenter aux chefs d'entreprise du territoire, l'aviation d'affaires comme un outil de développement économique. La qualité de services apportée par l'aéroport et ses agents est toujours très satisfaisante pour les usagers internes et externes.

Animation et soutien aux réseaux économiques :

Au-delà du soutien aux entreprises, Bourges Plus participe également activement à la vie de tout l'écosystème en collaborant régulièrement avec tous ses partenaires (CCI du Cher, Clubs d'entreprises, Couveuses et pépinières d'entreprises, Région Centre Val de Loire, ...) et en soutenant financièrement certains réseaux.

En 2017, participation à 69 rencontres de 31 organisations différentes (Réseau Entreprendre Val de Loire, Club des Créateurs Repreneurs d'Entreprises du Cher, Initiative Cher, ADIE, CCI18, COWORK'IN BOURGES, SOLEN ANGELS, ...) et soutien financier de 5 partenaires pour un total de 145.000€ (en fonctionnement). Bourges Plus a également soutenu différentes actions en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) :

- Initiative Cher : 20.000€ ; Solen Angels : 21.000€ ; CCREC : 4.000K€ ; EGEE : 4.500€ ; Cowork'In Bourges : 5.000€ ; ADIE : 3.000€ ; BGE : 19.000€ en fonctionnement (auxquels s'ajoutent 15.000€ en investissement) ; Hub Tech : 36.000€ ; Cetim Certec : 30.000€ ; Novenco : 2.500€

En marge de son accompagnement au développement économique, le partenariat avec l'INSA centre Val de Loire a été poursuivi (présence aux jurys, visite des laboratoires de recherche avec des entreprises locales, siège au Club SEVESO, au réseau Thématique recherche sur les Risques (RTRR), appui au Pôle National des Risques industriels (PNRI)).

Bilan 2017 Pépinière d'entreprises Bourges Technôpole

En 2017, de nombreuses actions ont été menées au sein de la Pépinière d'Entreprises.

13 nouveaux projets ont intégré le site dont 10 dans la phase incubation, 1 en pépinière et 1 en hôtel d'entreprises. Près de 1 million d'euros ont été levés sur cet exercice pour permettre le développement de ces projets. Le taux d'occupation au 31 décembre de la partie pépinière (Centre d'Affaires) était de 100%, celui de l'hôtel d'entreprises de 66.7%.

Le plateau des jeunes créateurs a été inauguré en septembre 2017 (200m² accessibles 24h/24, 7j/7 à destination des étudiants entrepreneurs et des jeunes créateurs de moins de 35 ans principalement). A fin 2017, 9 projets/activités bénéficiaient de l'accès au Plateau ainsi que 2 associations (Iris INSA et EGEE).

Près de 30 animations ont été réalisées sur l'année (Petits déjeuners, conférences, formations, afterwork...) ainsi que 2 opérations majeures : le concours Création & Développement de Projets Innovants et l'opération de financement participatif Make in Loire Valley.

Bourges Plus a par ailleurs poursuivi sa politique d'accompagnement des créateurs d'entreprises

- Avec la mise en place du Centre d'Affaires de Quartier porté par BGE Cher qui a intégré ses nouveaux locaux en 2017 au sein du « Centre Chancellerie ».

La Direction du Développement Economique et de l'Attractivité co-organise également le Start-Up Week-End Bourges 2017 avec une centaine de participants et deux projets primés qui sont dorénavant accueillis dans la pépinière Bourges Plus (EyeDive et Monlolo.com).



Lancement du Centre de Ressources des Industries de la Défense (CID)

Fin 2016 l'Agglomération Bourges Plus décidait de structurer, développer, et mettre en lumière une filière d'excellence fortement implantée sur son territoire, la filière défense, pour faire de Bourges la capitale de l'industrie de la défense. 2017 a été l'année de construction des bases de cette démarche :

Réalisation d'un diagnostic ; Visites d'entreprises de ce secteur d'activités ; Rencontres de partenaires locaux, régionaux, nationaux, et internationaux pour se doter d'un réseau institutionnel, industriel, militaire, et politique, indispensable pour évoluer dans ce domaine d'activité ; Création d'outils de communication ; Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions.

Fin 2017 le CID était créé. Il s'agit d'un centre de ressources à compétence régionale, au service des clusters et industries de défense de notre région.

Il a vocation à permettre aux entreprises et aux clusters, travaillant dans les domaines de la défense, de la sécurité, de la cybersécurité et de l'aéronautique de défense de disposer des informations, outils et réseaux nécessaires à la réussite de leurs projets de développements technologiques et commerciaux, nationaux et internationaux et de procurer aux sociétés et acteurs étrangers un guichet unique d'entrée en France.

Il travaille sur les axes suivants :

- la promotion des savoirs faire industriels des entreprises et clusters de notre territoire vers des marchés internationaux ciblés ;
- la mise en place d'un outil de veille stratégique au service de ces mêmes structures ;
- la mise en place d'un réseau national d'experts métier, et d'un réseau international de relais spécialisés, au service des entreprises de notre territoire ;
- la mise en place d'une politique de mise en réseau de ces différents acteurs par l'utilisation d'outils et de ressources communes.

Les 1ères actions concrètes ont eu lieu dès fin 2017 :

- Octobre 2017 : rencontre d'entreprises et institutions québécoises en vue de mettre en place des partenariats ;
- Novembre 2017 : accueil à Bourges d'une délégation d'officiels australiens venus présenter à nos entreprises les opportunités du marché australien de la défense.



Développement économique : la filière Energie et Bâti de demain

L'année 2017 est la première année d'activité du Plateau de formation. A ce stade 317 personnes ont visité le site, proposé à la location. Une communication a été lancée pour le faire connaître (articles, bandeaux dans la presse, courriers en nombre, réunions d'information aux divers organismes de formation locaux et régionaux). Labellisé Praxibat® par l'ADEME, le plateau peut accueillir des formations et des événements. Ainsi, l'école d'ingénieurs Hubert Curien est venue tenir 2 formations, Bourges Plus y a mené une formation de sensibilisation auprès du public, ainsi qu'une conférence sur la maquette numérique dans le bâtiment. Des réunions partenariales se sont tenues dans ces locaux. L'ALEC du Cher s'est également installée dans les locaux qu'elle anime.



AG Beth Centre



Conférence BIM



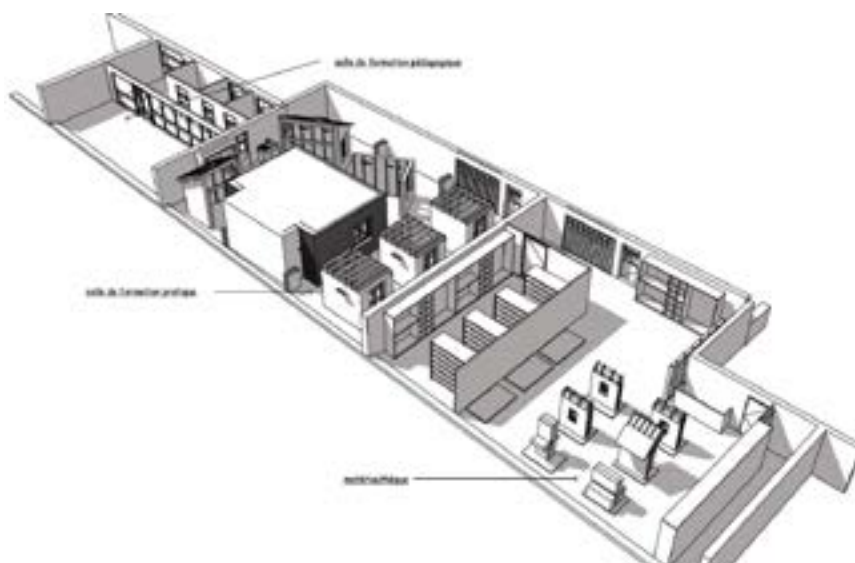
Jury projets innovants



Printemps de l'écologie



Pour tous renseignements contactez Xavier Daguin : 02 46 08 10 79 - xavier.daguin@agglo-bourgesplus.fr



Mise en place de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat – énergie'nov

Bourges Plus met en place une Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. C'est un service visant à faciliter la rénovation énergétique des logements, des propriétaires particuliers. Elle vise à :

- Sensibiliser / informer / identifier les propriétaires qui veulent se lancer dans les travaux,
- Les accompagner dans leur projet et les aider à définir leur plan de financement,
- Leur proposer de recourir à des groupements d'entreprises en mesure d'effectuer des rénovations énergétiques globales efficaces, tout en maîtrisant le coût du chantier.

L'année 2017 a permis d'œuvrer à la constitution d'un partenariat large et solide avec les acteurs institutionnels locaux, les consulaires et les organisations professionnelles du bâtiment. Des outils de communication en faveur du grand public et des professionnels ont également été définis et créés.



La démarche de marketing territorial et de prospection

Les actions en dehors de l'Agglomération pour la promotion du territoire :

Avant de prospecter, ont été décidés un plan d'action commerciale et un plan marketing permettant de faire connaître le territoire et ses atouts / compétences à l'extérieur (niveau régional, national et international) dans le but d'appuyer le développement économique de la Communauté d'Agglomération.

Des partenariats importants ont été mis en place avec le Printemps de Bourges et le Bourges Basket pour bénéficier de leur notoriété dans le développement économique de l'Agglomération.

Des invitations de chefs d'entreprises extérieurs au territoire ont pu être réalisées à ces occasions pour leur permettre de découvrir les compétences de l'Agglomération tout en y associant le plaisir de participer à des événements connus nationalement.

Des actions marketing et commerciales comme des participations à des événements (salons, conférences, rendez-vous BtoB,) et des conventions ont été menées tout au long de l'année. Un certain nombre d'insertions publicitaires dans la presse nationale a positionné l'agglomération comme territoire d'implantation.

Tous ces rendez-vous ont été l'occasion de prendre contact avec de nombreuses structures (entreprises, pôles de compétitivité, association, partenaires / prescripteurs) pour permettre une meilleure visibilité de notre territoire et commencer à détecter des projets d'implantation, dont certains ont vu le jour.

Bourges Plus, par ces actions, gagne en notoriété à l'extérieur de l'Agglomération (en France comme à l'international).

Promotion du Tourisme et Attractivité du Territoire

La promotion touristique est dorénavant dans les missions de l'Agglomération. De nombreuses actions sont menées par l'AD2T à qui Bourges Plus a confié la charge de cette mission.

Par le biais de l'AD2T, le développement touristique sur le territoire n'a eu de cesse de se renforcer au travers d'actions d'ingénierie et de conseils, de promotion et de communication, et de commercialisation

L'agence s'est dotée cette année, d'outils de communication variés (internet, brochures, téléphone). La communication digitale a été renforcée pour mettre en avant le territoire.

La démarche touristique s'appuie sur une expérience de fédérateur des acteurs du tourisme afin de faire monter en puissance la destination Berry Province. Celle-ci passe par le développement de la communication, la valorisation des ressources humaines de l'agence.

Force de proposition auprès des différentes cibles, l'office de tourisme permet d'impulser une dynamique nouvelle. L'attractivité du territoire est réalisée par la valorisation du patrimoine du département afin d'en faire un atout indispensable pour le développement et la promotion touristique.

L'animation des réseaux et labels d'hébergement a permis d'accroître la lisibilité afin d'inciter les acteurs à intégrer le réseau et le label et à effectuer les mises en valeur nécessaires.

La presse joue un rôle important dans la promotion touristique et pour l'attractivité de notre territoire par le biais de reportages à l'échelle locale, nationale et internationale. La presse évoluant, il est nécessaire de s'adapter pour toucher de nouveaux médias.

L'enjeu est de positionner Bourges comme la capitale du Berry et faire connaître la destination mettant en valeur les atouts de notre ville et de son agglomération tout en s'appuyant sur les leviers digitaux afin de communiquer sur les actualités et les richesses du territoire.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au cours de l'année 2017, les axes d'activité de la Direction Innovation se sont orientés vers :

- La promotion des leviers territoriaux d'Innovation (Entreprises et Startup's ; Laboratoires de Recherche, Organismes de Formation),
- Le soutien aux actions innovantes portées par ces leviers,
- La participation à l'émergence de nouveaux réseaux de compétences en liaison avec les futures filières technopolitaines,
- La fertilisation de l'Écosystème économique local fertile pour créer de la valeur et du Retour sur Investissement,
- La proposition d'orientations stratégiques permettant la réalisation de développements économiques et territoriaux modernes,
- La participation aux Etudes d'opportunité et de faisabilité en qualité de conseil et de force de proposition,
- Le soutien des opérations de modernisation, de valorisation de l'Innovation et de transformation numérique du Territoire communautaire,
- La promotion et la capitalisation de l'Innovation dans les structures internes Bourges Plus.

Partenariat financier pour le projet «CoCAPS»

La Communauté d'Agglomération a participé pour un montant de 20 K€ en 2017 à un projet innovant de conception de capteurs à faible coût, permettant de fournir des informations enrichies sur le comportement de personnes situées à l'intérieur d'un bâtiment.

Ce projet est piloté par l'Université d'Orléans.

Participation économique au projet «E-Monitorage»

La Communauté d'Agglomération a participé pour un montant de 24 K€ en 2017 à un projet de réhabilitation d'un bâtiment des Résidences de Bellevue.

Cette réhabilitation doit permettre de créer des logements lumineux, confortables, énergétiquement efficaces et équipés de capteurs pour assurer la sécurisation des personnes âgées en situation relative de dépendance.

Un autre souhait est la création d'un lieu d'habitat intergénérationnel.

Organisation d'évènements thématiques labellisés « French Tech Loire Valley »

En partenariat avec l'Agence de Développement Économique Régionale « Dev'Up Centre Val-de-Loire », le Groupement d'Intérêt Public « RECIA » (Région Centre Interactive) ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher, Bourges Plus et Bourges Technopôle ont organisé deux « After Work » en 2017 :

– Le 29 juin

- Thématique « Réalité virtuelle & Réalité Augmentée : Une Nouvelle Vision »,
- Interventions et démonstrations réalisées par 5 entreprises,
- 94 invités présents.

– Le 7 novembre

- Thématique « Les objets connectés : Conséquences et influences sur notre quotidien »,
- Présentation de 7 centres d'intérêts caractéristiques de l'Internet des Objets,
- 108 invités présents.

Depuis cette année, nos évènements sont localisés dans l'Hôtel d'Entreprises Bourges Plus. Ce lieu dédié à l'appui et à la croissance des Entreprises assure une représentation géographique forte et permet d'assurer la promotion des activités de Développement Économique de notre Collectivité.



Actions internes de Conseil et d'Expertise

La Direction Innovation a apporté un soutien organisationnel, a participé aux réflexions stratégiques et a conduit des actions de Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration des Projets :

- « Jalonnement Parking Piétons » dans le Centre-Ville de Bourges,
- « Signalétique numérique » destinée au futur Technopôle LAHITOLLE,
- Appui aux actions des Filières Technopolitaines.

Pilotage d'un Projet de Transformation Numérique Urbaine « Smart City »

Pour valoriser le quartier LAHITOLLE comme il était prévu dans le plan stratégique de développement de la Technopôle et en collaboration avec plusieurs partenaires, la Collectivité progresse sur le pilotage du Projet « Smart Quartier LAHITOLLE », débuté en 2016.

Cette opération est co-pilotée par Bourges Plus et l'Université d'Orléans. Elle a pour objectifs de développer l'économie, l'attractivité et l'emploi, d'améliorer la vie, la santé et la sécurité des citoyens, d'optimiser la gestion des flux urbains, de protéger et préserver l'environnement, de promouvoir le Territoire, de réaliser des économies de fonctionnement, de construire des réseaux de communication participative, d'ouvrir et de partager les données publiques.

En 2017, la Direction Innovation a participé à une journée de rencontre « Design Thinking », organisée par la Caisse des Dépôts et Consignation et à destination des petites et moyennes Collectivités. La réflexion des acteurs présents a permis d'envisager la future création d'un ensemble d'outils dédiés à évaluer les voies et les moyens pour la Caisse des Dépôts d'accompagner les projets de « Smart Territoires ».

Amélioration de l'attractivité des parcs d'activités communautaires

– Accès au très haut débit internet

Après le constat d'insatisfaction des Entreprises localisées dans les Parcs d'Activités gérés par la Collectivité face à la défaillance de livraison d'un signal Internet de qualité, la Direction Innovation a initié une recherche de solution en sollicitant les fournisseurs d'accès locaux.

– Promotion des réseaux d'entreprises

La Direction Innovation a agi comme promoteur d'idée en proposant la création d'un réseau électronique d'échanges (« RSE – Réseau Social d'Entreprise ») sur chaque Parc d'Activités.

Le principe a été approuvé par l'Élu référent du Développement Économique.

Les besoins des Entreprises restent à identifier et à collecter.

Il est possible d'utiliser techniquement une plateforme gratuite ou un outil collaboratif spécifique, en favorisant les logiciels développés par les éditeurs locaux.

Divers

En 2017, la Direction Innovation a également :

- Conseillé et accompagné plusieurs Startup's locales dans leur recherche d'axes de développement,
- Participé aux activités et aux actions réalisées par des Organisations de Développement Économique.

Direction de l'Enseignement Supérieur

Bourges et sa Communauté d'Agglomération accueillent désormais près de 5000 étudiants. Fort de ce constat, BOURGES PLUS, qui dispose de la compétence Enseignement supérieur depuis 2012, a engagé une réflexion visant d'une part à promouvoir le développement de la recherche et des établissements universitaires et post-bac sur le territoire, et d'autre part à améliorer la vie étudiante.

Stratégie et réseaux

Au vu de ses objectifs de promotion et valorisation du territoire, la Direction Enseignement supérieur et Formation est pleinement engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En outre, BOURGES PLUS en sa qualité de membre de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) défend la nécessité d'une concertation et collaboration entre les collectivités et les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche. La collectivité a ainsi participé au colloque de Saint Briec en septembre 2017 consacré à « La proximité facteur d'excellence ».

Par ailleurs, la collectivité apporte son soutien aux actions en faveur de l'entrepreneuriat étudiant telles que la création d'un Plateau des Jeunes Créateurs sur le Technopole Lahitolle.

Soutien financier aux établissements

BOURGES PLUS contribue également financièrement au fonctionnement des établissements délivrant des formations de niveau supérieur.

A ce titre, plusieurs conventions ont d'ailleurs été

signées avec différents établissements d'enseignement supérieur.

La première renvoie à une convention de financement pour le fonctionnement de l'INSA-CVL à hauteur de 150 000 € par an pour la période 2017-2020.

La seconde, quant à elle, lie BOURGES PLUS et l'Université d'Orléans. Il s'agit ainsi de témoigner pour la collectivité de son engagement en faveur de l'antenne de Bourges de la Faculté de Droit Economie Gestion. C'est pourquoi de nouvelles négociations et discussions ont été entamées en 2017 à l'issue de la convention (2014-2017) afin que cette dernière puisse être renouvelée et que l'activité de l'antenne puisse être maintenue dans les meilleures conditions.

BOURGES PLUS a également confié à la Direction de l'Enseignement supérieur et de la Formation le pilotage et le suivi des travaux de réhabilitation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art dans le cadre d'une convention signée pour la période 2013-2023.

La Communauté d'Agglomération est aussi impliquée, au titre de la compétence Enseignement supérieur, et aux côtés des autres collectivités territoriales telles que la Région et le Département, dans une politique d'investissements auprès des différents établissements. C'est ainsi que BOURGES PLUS a manifesté la volonté de soutenir financièrement l'opération d'extension des locaux de l'INSA-CVL pour laquelle un comité de pilotage a eu lieu en octobre 2017.

A ces initiatives en faveur de l'Enseignement supérieur vient s'ajouter le projet de construction d'un gymnase pour l'INSA-CVL pour lequel un ensemble de démarches ont été menées courant 2017 de manière transversale en interne au sein des services de la Communauté d'Agglomération.

Vie étudiante

La Direction Enseignement supérieur a eu également en charge en 2017 l'instruction d'une dizaine de dossiers de demandes de subvention de la part d'associations étudiantes ou établissements pour des projets culturels, humanitaires et en lien avec les formations supérieures et la recherche.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de vie étudiante étant une des préoccupations de la Communauté d'Agglomération, celle-ci a souhaité, que soit renouvelée en 2017 la manifestation, Happy Campus Bourges, permettant de réunir après la rentrée l'ensemble des étudiants présents sur le territoire. En effet, l'objectif était de rassembler les étudiants autour d'un événement fédérateur source de dynamisme pour la communauté étudiante. Happy Campus Bourges a donc de nouveau eu lieu en octobre à l'occasion d'une soirée festive qui a permis le regroupement de près de 1000 étudiants.

L'association Bourges Campus dont l'objectif est de promouvoir l'Enseignement supérieur, la Recherche et la vie étudiante sur le territoire, regroupe différents acteurs impliqués dans cette démarche de valorisation.

Parmi eux, les collectivités territoriales, les chefs d'établissement et directeurs de composantes et des entreprises locales. L'association s'est ainsi réunie à quatre reprises durant l'année 2017 et

a permis d'évoquer certaines problématiques et axes de progression relatifs au développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le territoire.

Bourges Campus a également organisé une réunion avec les associations étudiantes en décembre 2017 afin de leur présenter les démarches à entreprendre auprès de BOURGES PLUS pour les demandes de subvention, mais également pour mieux connaître leurs projets, les activités envisagées et favoriser les relations et échanges entre étudiants.

Bourges Campus s'est également fortement impliquée durant l'année 2017 dans la préparation et la rédaction du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) auquel l'association a souhaité apporter sa contribution.



IMEP

L'IMEP est connu et reconnu pour sa Maison des Langues. Fort de ses 30 ans d'expérience, l'institut a proposé, en 2017, huit langues différentes allant de l'anglais au japonais en passant par le Français Langue Etrangère ou la langue des signes française.

Environ 48 cours de langues ont été organisés et ont réuni un peu plus de 640 stagiaires de tous âges et de toutes catégories sociales. La majeure partie de ces stagiaires sont des particuliers, mais aussi des salariés financés au titre de leur plan de formation ou du CPF (Compte Personnel de Formation).

L'apprentissage du français langue étrangère à l'IMEP permet à des personnes qualifiées ou diplômées dans leur pays d'origine d'acquérir un bon niveau de français afin de s'insérer sur le marché du travail rapidement.

Trois stages intensifs ont ouverts pour 50 jeunes durant les vacances scolaires.

315 personnes ont passé un examen de langues qu'il s'agisse du Cambridge English Assessment ou TCF (demande de nationalité française ou simple certification en français).

En outre, environ 1950 heures groupes sont dédiées à l'enseignement supérieur. Beaucoup de cours d'anglais, espagnol, allemand de l'INSA CVL, de la Faculté de Droit et l'Ecole des Beaux-Arts de Bourges sont assurés par les enseignants de l'IMEP.

Enfin le Laboratoire de langues a accueilli environ 150 personnes sur des parcours de formation individualisés et personnalisés. L'IMEP a également formé un large public en : bureautique, comptabilité, savoirs de bases, préparations aux concours administratifs. Parmi ce public, 177 demandeurs d'emploi ont bénéficié de cours financés grâce aux Visas Région Centre.

L'IMEP est également un des rares établissements régionaux à préparer au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires. Véritable école de la deuxième chance, ces cours du soir permettent à 15 personnes de passer un diplôme qui leur ouvrira la voie vers l'enseignement supérieur. En 2017, 80 % des candidats ont ainsi réussi à valider leur DAEU et ont pu intégrer l'enseignement supérieur.

Votre qualité de vie

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

- [1. Direction de l'eau](#)
- [2. Direction de l'assainissement](#)
- [3. Direction de l'environnement et du développement durable](#)
- [4. Direction des bâtiments et de la conduite de projets](#)
- [5. Direction de la voirie](#)

Direction de l'Eau

Principaux résultats du service de l'eau

Les 37 309 branchements gérés par le service de l'eau desservent en eau potable 97 100 habitants répartis sur 14 des 16 communes de Bourges Plus. Les communes de Lissay Lochy et Vorly sont en délégation de service jusqu'au 30 juin 2018.

Facture

Le montant toutes taxes comprises d'une facture d'eau de 120 m³ (sans assainissement) au premier janvier 2017 est de 278,43 € soit 23,20 € par mois. La part revenant à la collectivité est de 230,07 €HT (36,870 €HT de part fixe et 1,610 €HT /m³), le reste est reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à l'Etat (TVA) . Le prix moyen du mètre cube d'eau facturé est de 2,32 € sans assainissement et 4,76 € avec assainissement.

Qualité de l'eau

Au titre de l'année 2017, l'Agence Régionale de Santé a fait procéder à 172 prélèvements et analyses microbiologiques qui ont toutes été conformes aux normes en vigueur, seule une analyse n'est pas conforme aux limites de qualité. Sur les critères physico-chimique un dépassement de la teneur maximale en plomb est constaté sur 38 prélèvements.

Protection de la ressources

Le service de l'eau de Bourges Plus exploite 4 champs captants qui font l'objet d'une protection avancée :
– Herry et le Prédé ont fait l'objet d'un diagnostic sur l'état d'avancement de la protection des captages.
– le Porche est en attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé pour une éventuelle modification des périmètres de protection et la communauté d'agglomération de Bourges a signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne un troisième contrat territorial qui vise à limiter la lixiviation des nitrates d'origine agricole vers la nappe.
– Saint Ursin a fait l'objet du dépôt d'un dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place de périmètres de protection.



Rendement du réseau

Le volume d'eau injecté dans les réseaux est de 6 635 921 m³ :

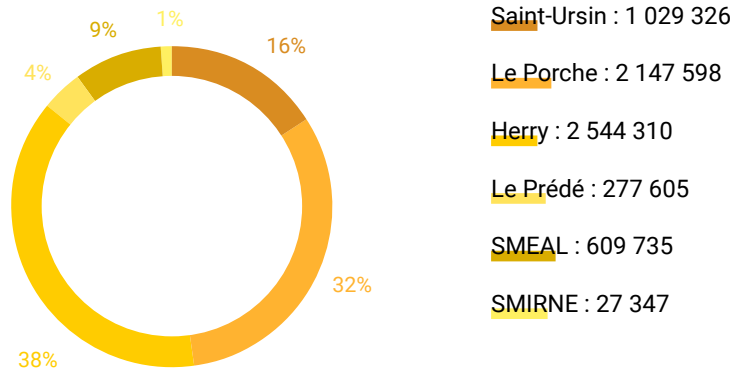
- 5 998 839 m³ produits par les captages de Bourges Plus,
- 637 082 m³ achetés auprès d'autres collectivités (SMEAL et SMIRNE).

Les consommations d'eau sur le réseau se répartissent comme suit :

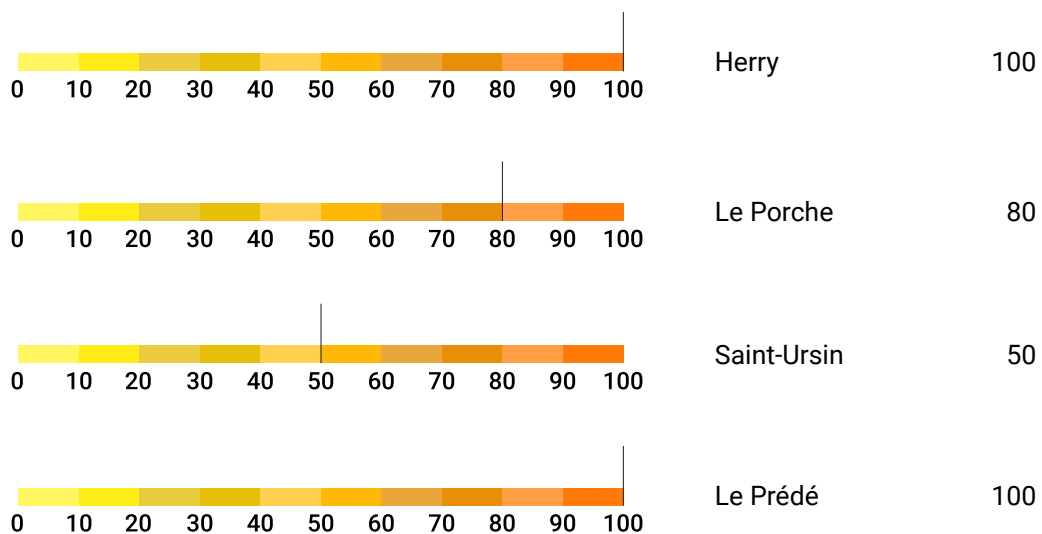
- 5 372 957 m³ vendus aux abonnés,
- 260 031 m³ exportés vers d'autres collectivités,
- 24 885 m³ pour les besoins des services de l'eau et de l'assainissement, comptabilisés mais non facturés,
- 15 625 m³ non comptabilisés mais nécessaires dans le cadre de l'exploitation des ouvrages (nettoyage de réservoirs, purges des réseaux etc.)

Compte tenu de ces données, le rendement du réseau ressort à 85,50%. Ce résultat récompense l'effort fait par la régie (matériel et moyens humains) pour détecter et réparer rapidement les fuites.

Ces résultats sont confirmés par l'indice de perte linéaire du réseau qui est de 2,76 m³ /km / jour.

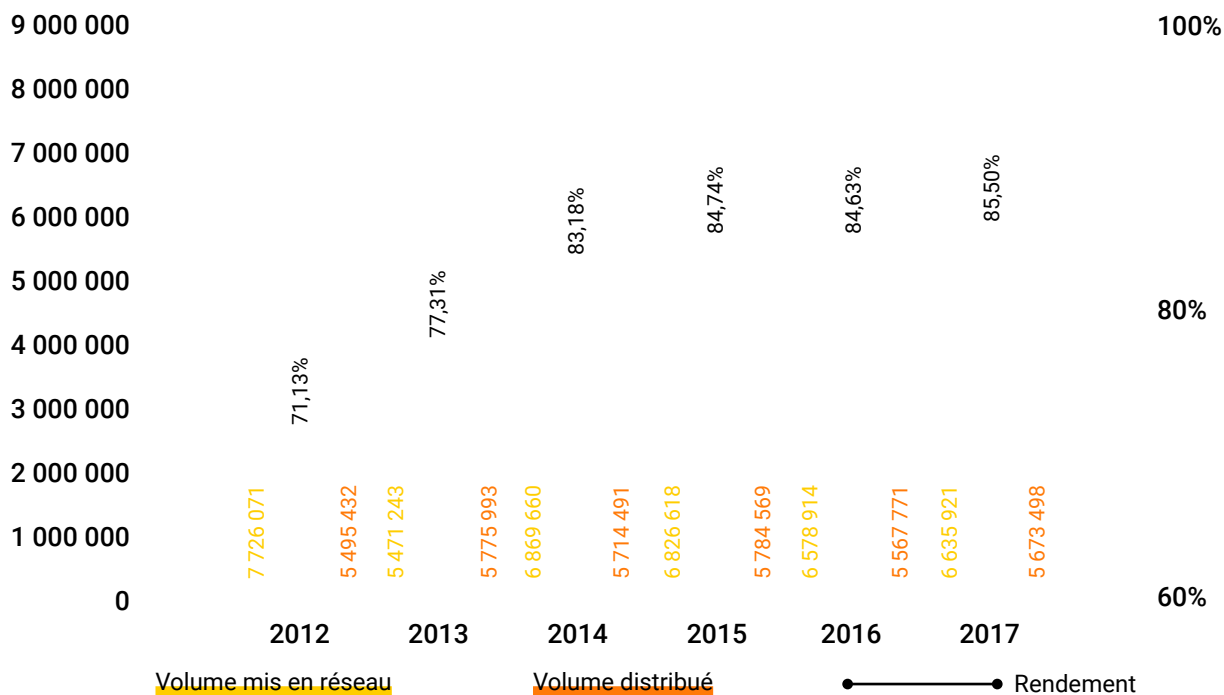


– Indice d'avancement de la protection des ressources



Renouvellement des réseaux et travaux

Durant l'année écoulée, le service de l'eau a renouvelé 5 993 ml de réseau sur 957 km pour un montant de 2 654 052,91 €HT. Le taux de renouvellement des réseaux est de 2,32% cumulé pour les 5 dernières années. Parallèlement aux travaux des réseaux, la régie a consacré 990 000 €HT au renouvellement des compteurs et 515 000 €HT pour la réfection des étanchéités et peintures des réservoirs.



Finances

Les recettes du service de l'eau qui s'élèvent à 12 123 607,25 €, sont constituées des ventes d'eau, des frais fixes et de différentes taxes reversées à l'Agence de l'eau et à l'Etat.

Les principaux postes de dépenses sont le financement des travaux, les charges de personnel pour 2 915 956,78 € et les charges à caractère général pour 1 873 268,78 € (pièces, électricité, achat d'eau etc.).

Avec un endettement de 5 793 530,60 €, la durée d'extinction de la dette est de 1,1 an.

En 2017, le service de l'eau a dégrevé 139 157 m3 sur les factures de 194 abonnés soit 222 275 €, principalement au titre de la loi Warsman. Par ailleurs, 58 504 € de créances ont été abandonnés.

Le taux d'impayés est de 6,59%.

– Facture type Eau et Assainissement (Tarifs au 1er janvier 2018)

DISTRIBUTION DE L'EAU	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
Part Fixe	Du 01/01/18 au 31/12/19	1,000	36,870	36,870	5,50	2,03	38,90
Consommation Eau	Du 01/01/18 au 31/12/19	120	1,610	193,200	5,50	10,63	203,83
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/18 au 31/12/19	120	0,052	6,240	5,50	0,34	6,58
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/18 au 31/12/19	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12
NET À PAYER - eau							278,43 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
Consommation Assainissement	Du 01/01/18 au 31/12/18	120	2,040	244,80	10,00	24,48	269,28
Modernisation des réseaux (organismes publics)	Du 01/01/18 au 31/12/18	120	0,180	21,60	10,00	2,16	23,76
NET À PAYER - assainissement							293,04 €

NET à PAYER - TOTAL							571,47 €
----------------------------	--	--	--	--	--	--	-----------------

Soit	Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m3)	2,32 €
	Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m3)	2,44 €
	Total eau + assainissement (€ TTC/m3)	4,76€

Direction de l'Assainissement

Principaux résultats du service de l'assainissement

Le Service Public de l'Assainissement Collectif est exercé en régie sur l'ensemble du territoire. Le Service de l'Assainissement Collectif compte **33 481 usagers**. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est exercé en régie sur l'ensemble du territoire. Il compte **3 895 usagers**. Les contrôles réalisés concernent les dispositifs d'assainissement non collectifs neufs ainsi que les contrôles périodiques de bon fonctionnement. Le réseau de collecteur d'eaux usées est estimé à **507 km**, il comprend **6 systèmes d'assainissement** et **87 postes de refoulement**.

Indicateurs d'activité et de performance

Les principaux indicateurs d'activité pour l'année 2017 sont les suivants :

- Volumes facturés : **4 603 887 m³**, soit + 3,13 % par rapport à 2016
- Curage préventif du réseau : **92,82 km** de réseau dont **31 secteurs sensibles**
- Interventions curatives urgentes de débouchage sur les infrastructures publiques : **827**
- Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : **0,47 %**
- Réalisation de contrôles de raccordement en assainissement collectif : **1 224**
- Réalisation de contrôles d'installations d'assainissement non collectif : **753**

Les performances des systèmes d'assainissement sont conformes aux prescriptions, à l'exception d'événements ponctuels, notamment par temps de pluie sur les infrastructures d'assainissement de Bourges et Saint-Germain du Puy. On constate, par ailleurs, en 2017 une augmentation de 9 % des charges polluantes reçues sur la station d'épuration de Bourges. Cette augmentation de charges témoigne du développement de l'Agglomération.

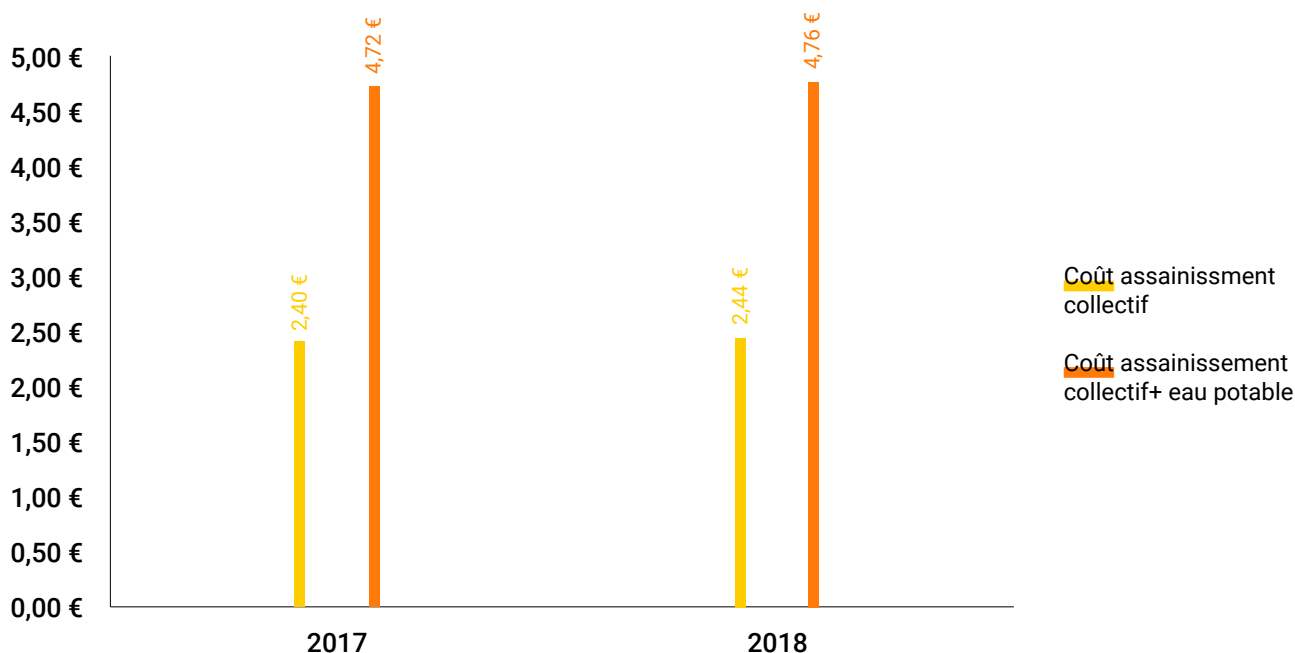
Tarifs de l'assainissement

Les modalités de la tarification dépendent du type d'assainissement dont l'utilisateur bénéficie.

– **Assainissement collectif** : les eaux usées des habitations sont collectées et traitées par les stations d'épuration, à ce titre il s'acquitte de la redevance assainissement.

– **Assainissement non collectif** : lorsque l'utilisateur possède une installation d'assainissement non collectif sur sa parcelle, il est soumis aux contrôles réglementaires réalisés par Bourges Plus et acquitte une redevance forfaitaire annualisée pour chaque installation. Cette redevance est indépendante du volume d'eau potable consommé.

Le graphique suivant présente le prix facturé (en € TTC) par le service de l'assainissement collectif pour 1 m³ d'eau consommée au 1er janvier de chaque année ainsi que le prix total de l'eau et de l'assainissement. Depuis 2014, le prix de l'assainissement est identique sur l'ensemble des communes.



Travaux réalisés

La collectivité a poursuivi en 2017 ses travaux de renouvellement des infrastructures. Au cours de l'exercice, **2 404 mètres** de réseau ont été réhabilités dont **1 748 mètres** par chemisage soit un **taux de renouvellement de 0,47 %**.

De plus, des extensions du réseau ont été réalisées afin d'assurer la collecte d'immeubles non raccordés. Elles ont représenté un linéaire total de **790 mètres** pour 25 branchements.

La collectivité a également entrepris les actions suivantes :

- Poursuite des études préalables pour la construction d'une future station d'épuration communautaire à Bourges. Finalisation d'un dossier provisoire d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.
- Procédure de sélection d'un constructeur de cette station d'épuration.
- Procédure de sélection des entreprises en vue de la réalisation du transfert des effluents de Morthomiers vers le bassin versant de Bourges
- Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'un schéma directeur de Gestion des Eaux Pluviales.



Direction de l'Environnement et du Développement Durable

La Direction de l'Environnement et du Développement Durable est composée de 15 agents répartis en deux pôles : prévention, sensibilisation, collecte et traitement des déchets d'une part, développement durable d'autre part.

PÔLE DÉCHETS

Éléments importants de l'année 2017

- Etude de faisabilité pour la création d'un centre de tri mutualisé entre 8 collectivités du Cher et de la Nièvre
- En collaboration avec la ville de Bourges et les bailleurs, installation d'un parc de 32 colonnes enterrées dans le quartier des Gibjoncs à Bourges
- En matière de réduction des déchets, poursuite des réunions publiques de sensibilisation au compostage, animation d'une démarche « foyers témoins », installation d'un composteur partagé dans l'éco-quartier Baudens,
- Audit de conformité à la réglementation installation classée de quatre déchèteries,
- Définition d'un programme de travaux pour la déchèterie de Saint Doulchard pour permettre la dépose à plat des déchets verts et améliorer les conditions de circulation
- Mise en place d'une application pour les habitants sur le site internet de Bourges Plus donnant des conseils sur la consommation écoresponsable, le tri, la réparation
- Lancement de consultations pour renouveler différents marchés de tri, collecte et rachats des déchets pour un démarrage au 1er janvier 2018.

Indicateurs techniques

Sont réalisés en régie la fourniture et la maintenance des sacs, bacs, colonnes d'apport volontaires, la sensibilisation et le contrôle de la qualité des déchets déposés par les usagers, le gardiennage de 3 des 6 déchèteries de l'agglomération. Les opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sont réalisées par des prestataires.

Les chiffres clés de production des déchets ménagers et assimilés sont les suivants :

(kg/hab/an)	2010	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	248,5	236,1	229,7	222,1	224,5
Déchets d'emballages	44,0	25,1	26,7	28,3	31,4
Papiers		21,6	21,1	21,1	20,7
Verre	29,7	28,5	29,8	29,4	30,2
Déchets de déchèterie	205,10	243,50	220,05	228,10	230,57

La diminution des ordures ménagères résiduelles était régulière depuis 2010, 2017 est la première année pour laquelle une hausse est constatée, les actions de prévention seront à développer pour tenter d'inverser cette tendance. Les résultats en matière de tri des recyclables sont eux en augmentation régulière, témoignant d'une amélioration de la pratique du tri. La quantité totale de déchets accueillis en déchèterie varie de manière importante d'une année à l'autre ; ces variations sont fortement corrélées aux variations de déchets verts apportés, eux mêmes dépendant fortement des conditions climatiques.

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2017 s'est élevé à 9 054 968 € ; ces dépenses se répartissent selon les principaux postes suivants : collecte (44 %), tri-valorisation-traitement (35 %), déchèteries (21%). La majeure partie des recettes provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les autres recettes proviennent des soutiens des éco-organismes et des ventes de matériaux valorisables.

Perspectives 2018

- Généralisation en juin de la collecte sélective des emballages en porte à porte à toute l'agglomération (11 nouvelles communes)
- Mise en place d'un dispositif de prêt de broyeurs à végétaux auprès des particuliers,
- Opération de broyage des déchets verts des communes avec la mise à disposition d'un broyeur mobile,
- Réalisation de travaux à la déchèterie de Trouy : agrandissement des aires de stockage des déchets, création d'un abri métallique pour stocker à l'abri des intempéries certains déchets
- Démarrage de l'instruction du dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées de la déchèterie de Saint Doulchard pour pouvoir procéder en 2019 à son agrandissement
- Animations sur le thème du tri, de la prévention dans les écoles de Bourges Plus.



PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deux chargés de mission, un au titre de l'agglomération, l'autre au titre de la Ville de Bourges, pilotent les actions de ce pôle. Pour Bourges Plus, les éléments marquants de l'année 2017 sont les suivants :

- Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Bourges Plus : réalisation d'un diagnostic portant notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la qualité de l'air du territoire. Cette étape a donné lieu à l'association de nombreux acteurs du territoire (élus, professionnels, membres de la société civile) pour partager les éléments de ce diagnostic et identifier les axes prioritaires sur lesquels agir. L'année 2018 sera consacrée à la définition d'un programme d'actions pour diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.
- Le territoire de l'agglomération avait été retenu en 2016 dans le cadre d'un appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Une deuxième enveloppe a pu être obtenue en 2017 portant le montant des aides totales à 1 million d'euros qui ont bénéficié à une vingtaine de projets portés par les différentes communes de Bourges Plus.

- Dans le prolongement de la reconnaissance du territoire au titre de TEPCV, 14 communes du territoire ont pu obtenir des financements à hauteur de 100% des dépenses éligibles pour des opérations de rénovation énergétique, d'éclairage public, et de remplacement de chaudières dans le cadre du programme des CEE (certificats d'économie d'énergie)TEPCV. Ce sont ainsi 1,3 millions d'euros de travaux qui pourront être réalisés en 2018.

- Bourges Plus a déposé une candidature au prix énergie citoyenne au titre de différents projets : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, hôtels à chauve souris, ... qui ont été reconnus par le jury
- La troisième édition du printemps de l'écologie s'est tenue durant une semaine en juin et a donné lieu à des animations dans toutes les communes du territoire pour s'achever par un événement festif le samedi après midi. De nombreux habitants ont pu ainsi être sensibilisés
- Le pôle développement durable participe également aux projets des différentes Directions de l'agglomération (PLUI, zones d'activités, ...) pour favoriser l'intégration des dimensions biodiversité et développement durable.

Direction des Bâtiments et de la Conduite des Projets

La Direction comptait fin 2017, 13 postes ouverts (4 Ingénieurs, 5 techniciens, 3 adjoints techniques et 1 rédacteur) répartis en trois services :

- Le service de la gestion et du suivi de la maintenance des bâtiments GSM : 1 poste d'ingénieur, 4 techniciens et 2 adjoints techniques.
- Le service de la conduite d'opérations COP : 2 ingénieurs,
- Le service en charge de l'énergie et du chauffage des bâtiments NRJ : 1 technicien et 1 adjoint technique.
- La secrétaire de la Direction : 1 rédacteur

Gestion technique patrimoniale

Le périmètre d'actions de la Direction englobe les bâtiments communautaires (17) et les bâtiments communaux (246).

- Montage et gestion des contrats de maintenance et des marchés de contrôles réglementaires
- Gestion technique des bâtiments
- Gestion des sinistres
- Veille réglementaire

Etendue du patrimoine: Ensemble des immeubles d'intérêt communautaire

- Siège social de Bourges Plus, Boulevard Foch
- 4 Bd de l'Avenir (immeuble en location) (Direction des Services à la Population)
- 3 Rue Latécoère (Direction des Systèmes d'Informations)
- Stations d'épuration
- Bâtiments techniques divers
- Aéroport de Bourges
- Centre commercial et tertiaire de la CHANCELLERIE
- Parc d'activités COMITEC

- Hôtel d'entreprises LAHITOLLE
- Ateliers, bureaux et logement du service des Eaux à PLAIMPIED GIVAUDINS
- Ateliers et logements de la station de pompage LE PORCHE VAL D'AURON
- Centre d'Affaires LAHITOLLE
- IMEP LAHITOLLE
- Ecole Nationale Supérieure d'Arts
- Aires d'accueil des gens du voyage (Fenestrelay, Berry Bouy, les 4 vents et Soye)

Principales réalisations 2017 sur les bâtiments d'intérêt communautaire,

- Etude de programmation pour la restructuration des bâtiments de l'ENSA,
- Réhabilitation des châteaux d'eau de Dun Haut 1 et de Morthomiers,
- Réfection des locaux de la tour de contrôle de l'aéroport.
- Travaux de maintenance et aménagement des locaux des aires des gens du voyage.
- Restructuration des locaux de l'accueil de l'IMEP.
- Sécurisation par alarme anti intrusion des locaux du bâtiment de la Direction des Services à la Population boulevard de l'avenir et des locaux de l'hôtel d'entreprises.
- Travaux d'aménagement de locaux de l'hôtel d'entreprises pour la société Proxiserve et pour l'ALEC.
- Travaux de maintenance et aménagement de locaux au parc Comitec.
- Fin des travaux d'aménagement des locaux du RDC du centre d'affaires pour le « Plateau des Jeunes Créateurs ».
- Fin des travaux de construction des locaux de la Maison du Projet dans le cadre du NPRU au centre commercial Cap nord.
- Construction d'un abri et aménagement des infrastructures (rampe) de la déchetterie de Trouy.

États des crédits mandatés en 2017

Budget / antenne	Fonctionnement		Investissement	
	HT	TTC	HT	TTC
Budget Principal	111 335,66 €	132 579,54 €	548 141,58 €	657 769,89 €
Budget de l'eau	11 212,57 €	12 178,27 €	29 839,29 €	33 239,15 €
Budget Assainissement collectif	10 969,85 €	12 098,15 €	4 549,48 €	5 459,38 €
Budget Assainissement non collectif	1 123,94 €	1 159,45 €	0,00 €	0,00 €
Technopole Lahitolle	8 856,11 €	8 856,11 €		
Budget Archéologie	17 716,31 €	18 242,23 €	0,00 €	0,00 €
Budget activités locatives	152 370,55 €	178 334,75 €	81 788,90 €	98 146,67 €
Centre commercial chancellerie	95 210,47 €	114 663,19 €	8 598,23 €	10 317,88 €
Parc Comitec	34 654,61 €	38 433,14 €	0,00 €	0,00 €
Centre d'affaire Lahitolle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BA59LOC	1 453,92 €	1 744,70 €		
Hôtel d'entreprise Lahitolle	21 131,55 €	23 465,32 €	73 190,67 €	87 828,79 €
TOTAL	303 604,94 €	353 432,94 €	664 319,25 €	794 615,09 €

Introduction

– Voiries d'intérêt communautaire (VIC) et voiries des parcs d'activités (ZAE)

Le service Commun Voirie – Travaux neufs est composé de 10 agents. Un directeur, un chef de service et deux agents administratifs, tous les quatre étant à temps partagé avec la Ville de Bourges, ainsi que 6 techniciens à 100 % au sein du service commun.

En matière de gestion des Voiries d'intérêt communautaire et des parcs d'activités, le service commun Voirie – Travaux Neufs exerce les missions suivantes :

- Réalisation des visites régulières et surveillance des voiries, de l'éclairage public, des espaces verts, de la signalisation
- Assure les relations avec les services VRD des communes membres de l'EPCI, la DIRCO et le CD18
- Instruit les réclamations d'usagers et d'entreprises des ZAE
- Réalise les pré-études nécessaires à la mise en place des financements des travaux.
- Met en œuvre un programme pluriannuel d'investissement et planifie annuellement les travaux à réaliser.
- Assure et contrôle les prestataires de services qui interviennent sur le domaine public des Voies d'intérêt communautaire et sur les Parcs d'activités transférés à Bourges Plus.

– Accessibilité

- Dans le cadre du programme de mise en accessibilité, le service a élaboré un programme pluriannuel des travaux de mise en accessibilité des espaces publics, coordonné avec les communes. La mise en place de ce programme de travaux est effectué au fur et à mesure à hauteur de près de 150 000 € par an.
- Apporte son expertise et son assistance dans la gestion des dossiers techniques (en matière

d'accessibilité de la voirie) auprès de l'autorité organisatrice des transports en commun (avis technique, montage et suivi d'opération notamment).

– Opérations d'aménagement

- Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le service effectue les différentes missions à savoir :
- Proposition d'un programme pluriannuel d'investissement et planification des travaux à réaliser,
 - Réalisation des études préliminaires,
 - Etablissement et contractualisation des procédures de marché,
 - Coordination des travaux avec les autres maîtres d'ouvrage partenaires,
 - Concertation du projet (de la conception à la réalisation)
 - Suivi de la réalisation des opérations.



Plusieurs évènements ont rythmé l'activité du service, en particulier :

- La finalisation des études de la signalétique de la ZAC Lahitolle à Bourges
- La finalisation du transfert des Zones d'activités des communes de Bourges, Saint Doulchard, Saint Germain du Puy, La Chapelle Saint Ursin, Berry-Bouy et Trouy.
- Le suivi de la première tranche de travaux d'aménagement de la ZAC du Moutet
- La mise en place d'une structure liée au transfert de compétence GEMAPI (Mise à disposition d'un agent du service Rivières-Eaux pluviales de la Direction VRD de la Ville de Bourges)
- Les études et la mise au point des marchés du SDA (Schéma Directeur d'Accessibilité) pour le compte d'Agglobus dans le cadre d'une mise à disposition d'une partie du service commun.
- Le classement de la rue Louis Mallet à Bourges comme Voirie d'intérêt communautaire
- La montée en puissance de l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques en lien avec le SDE18
- Le suivi des travaux de réseaux et de voirie de la rue des Acacias à TROUY
- La programmation et le suivi de travaux de modernisation de revêtement sur les VIC de Bourges et la rue Charles Durand (à Bourges)
- La reprise des travaux de viabilisation de la ZAC de la Voie Romaine, suite à la vente de l'ensemble des terrains

Chiffres clés

Les principales dépenses en investissement de l'année 2017 furent d'un montant global de 3 783 000 €, se répartissant essentiellement comme suit :

- Les travaux d'accessibilité et de chaussées sur le budget général pour 205 000 € TTC.
- Les travaux d'aménagement de la Voie Romaine pour 409 000 € HT
- Les travaux d'aménagement de la ZAC du Moutet pour 3 169 000 € HT

Les perspectives en matière de gestion de la voirie sur 2018 seront constituées par :

- Les travaux structurants autour de la ZAC du Moutet (Giratoire RN 142 et A71)
- La finalisation de la ZAC avec comme contrainte l'ouverture de la plate-forme logistique de Carrefour en mai 2018
- Le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation de la phase II du Moutet
- La finalisation des travaux d'aménagement de la rue des Acacias à TROUY
- La finalisation de la rue Ferdinand de Lesseps (ZAC de la Voie Romaine)
- Le démarrage du programme de travaux du SDA d'Agglobus, prévu sur 3 ans
- Le démarrage des travaux de requalification de la rue Louis Mallet (travaux prévus sur deux ans)
- La finalisation de l'étude de la ZAC des Danjons
- La réalisation d'un giratoire boulevard de l'Avenir pour l'enseigne LIDL
- Les études liées à l'extension du périmètre de Bourges Plus

